18e ANNÉE (2e SÉRIE). N° 52 24 DÉCEMBRE 1896.
(CE NUMÉRO A UN SUPPLÉMENT DE 16 PAGES)

L'AMI DU CLERGÉ

REVUE DE TOUTES LES QUESTIONS ECCLÉSIASTIQUES

DOGME, MORALE, LITURGIE, DROIT CANON, ÉCRITURE SAINTE, PATROLOGIE, HISTOIRE SACRÉE. — LÉGISLATION CIVILE-ECCLÉSIASTIQUE. — PASTORALE, PRÉDICATION, CATÉCHISMES. — BIBLIOGRAPHIE

DIRECTEUR ET RÉDACTEUR EN CHEF : F. PERRIOT
ANCIEN SUPÉRIEUR DU GRAND-SÉMINAIRE DE LANGRES

Paraît à Langres, tous les jeudis

L'abonnement, pour tout l'univers, est de 15 fr. avec le Supplément : L'AMI DU CLERGÉ PAROISSIAL, *de 10 fr. sans le Supplément.*

Toutes les lettres doivent être adressées à M. le Directeur de l'*Ami du Clergé*, Maison Saint-Pierre, rue Sainte-Barbe, à Langres (Haute-Marne).

L'AMI DU CLERGÉ et les livres

1° Consultations

Q. — Dans une réunion de prêtres, on a parlé du célèbre cardinal Manning, de son rôle et de ses biographies. Il paraît qu'il y en a deux, une en anglais par un catholique, qu'on dit très mauvaise, et une en français par un protestant, qu'on donne comme excellente. A-t-on raison ? Pourquoi la biographie écrite par le catholique est-elle jugée mauvaise ? Est-ce qu'il dit des choses qui ne sont pas vraies ? Nous avons tous été d'accord pour dire qu'on ne doit même aux grands hommes que la vérité. Si la biographie composée par un protestant est écrite dans un esprit protestant, comment peut-elle être bonne ? Si elle est écrite dans un esprit catholique, comment peut-il être protestant ? N'a-t-on pas exagéré de quelque côté ? Enfin, un d'entre nous a prétendu que le cardinal Manning était un tribun populaire et qu'il aurait mieux fait de se borner à s'occuper de l'administration de son diocèse. Avait-il raison ? L'*Ami* qui renseigne ses abonnés sur tant de choses, pourrait-il nous renseigner bien exactement sur tout cela ?

R. — Voilà bien des questions accumulées en quelques lignes. Comme elles sont toutes importantes, nous avons pris tous les renseignements nécessaires pour répondre à toutes, et pour y répondre avec autant d'exactitude que de netteté.

Pour déblayer le terrain et mettre de l'ordre dans ce que nous avons à dire, nous commençons par répondre à la dernière question. Nous répondons sans hésiter que ce prêtre qui a prétendu que le cardinal Manning aurait mieux fait de ne s'occuper que de l'administration de son diocèse, est tout à fait dans l'erreur.

L'amour de Manning pour le peuple, les petits, les faibles, est un des plus beaux traits de sa physionomie. M. de Pressensé, le protestant qui a écrit la belle notice sur le cardinal dont nous parlerons plus loin, l'a très bien fait ressortir. Mais ceux que ce côté de la mission de Manning intéresserait particulièrement, le trouveront mis en relief avec plus d'ampleur dans une étude pleine de vérité que M. l'abbé Lemire a publiée, il y a plusieurs années, chez Lecoffre : *Le cardinal Manning et son action sociale.*

Aujourd'hui il faut que le prêtre aille au peuple, mais en restant digne, en restant prêtre. Il serait difficile, peut-être impossible, de trouver un plus beau modèle que le grand archevêque de Westminster. Jusque dans les réunions de cochers, d'ouvriers, de portefaix des docks dont il soutenait les intérêts et plaidait la cause avec un si admirable dévouement, il demeurait réservé, grave, un peu solennel, et même un peu froid. Il parlait là comme du haut de la chaire, avec la même dignité et le même calme. « Son ton, écrivait en 1884 dans un n° des *Annales de Philosophie chrétienne* que nous avons sous les yeux, un prêtre français qui, à cette époque, habitait Londres et qui peignait Manning comme prédicateur *de visu et de auditu,* son ton naturel, calme, égal, lent, a tout juste ce qu'il faut pour faire passer ses idées et la conviction qui déborde de toute sa personne, de son esprit dans celui de ses auditeurs. L'oscillation régulière de sa main décharnée semble seulement l'aider à scander ses mots, qu'il accentue avec vigueur et netteté, sans l'ombre d'affectation ; on dirait un esprit qui pense tout haut. »

Or, nous le savons par les informations les plus sûres, c'est bien véritablement ainsi que le cardinal parlait en chaire, et c'est également ainsi qu'il parlait toujours et partout.

Voilà le *tribun populaire* qu'était le cardinal Manning.

Arrivons maintenant aux deux biographies au sujet desquelles on nous interroge. Là encore mettons de l'ordre afin d'être clair.

Deux questions se présentent :

1° Quel est, de fait, le verdict de l'opinion publique au sujet de ces deux biographies ?

2° Ce verdict est-il juste ?

Nous allons dire comment le public a jugé la biographie anglaise, puis comment il a jugé la

biographie française. Nous examinerons ensuite si le public, soit pour l'une, soit pour l'autre, a eu raison.

La biographie du cardinal Manning en deux grands volumes in-8o par un catholique anglais, Purcell, a soulevé en Angleterre la réprobation unanime des catholiques et celle d'un grand nombre d'anglicans. Le reproche que lui adressent tous ceux qui ne sont point aveuglés par le fanatisme, quelles que soient d'ailleurs leurs opinions religieuses, c'est d'être une œuvre malhonnête. Au sentiment unanime des catholiques anglais et d'un grand nombre d'anglicans, cette malhonnêteté atteint un tel degré, et il en résulte un tel scandale, que le successeur actuel du cardinal Manning, le cardinal Vaughan, a cru de son devoir de faire entendre bien haut une protestation publique. Il a publié cette protestation fortement motivée dans une des revues protestantes les plus en vogue : *The Nineteenth century*. Il commence ainsi : « La publication de cette vie est presque un crime ».

Il ne se contente pas de l'affirmer : il le prouve. Après avoir flétri l'indiscrétion poussée jusqu'à l'injustice avec laquelle le biographe a livré à la publicité, sans même prendre la précaution de les entourer du récit des circonstances qui leur donnaient leur vrai sens, des lettres intimes destinées, dans l'intention de Manning et par leur nature même, à demeurer secrètes, le cardinal Vaughan ajoute :

« Je ne suis guère en état de parler du premier volume ; quand au second j'ai le devoir de dire que je ne trouve aucune ressemblance dans le portrait qui est tracé de Manning, avec lequel j'ai été en rapports continuels pendant quarante ans, si j'excepte les deux années que je passai en Amérique, occupé à recueillir des aumônes pour les missions étrangères. J'y trouve la narration fastidieuses d'épisodes pénibles, de différends survenus entre honnêtes gens et même saintes gens, tels qu'on en a vu depuis les temps apostoliques, tels qu'on en verra jusqu'à la fin du monde ; et tout cela a été amplifié au point de devenir le fond même et la substance du livre ; mais j'y retrouve à peine indiqué le beau et aimable développement du caractère de Manning, l'éclat et la beauté de sa vie pastorale et spirituelle. Nous voyons, il est vrai, çà et là, quelques passages où le héros est hautement et sagement apprécié, mais ils ne sauraient racheter les jugements hostiles et injustes du prétendu « sincère ami »... Par l'incapacité où il s'est trouvé de comprendre cette belle vie, de s'élever jusqu'à son niveau, d'en bien saisir les fils conducteurs, le biographe a réussi à en faire un véritable libelle. Une grave injustice est ainsi commise contre la mémoire de Manning... De tous les hommes que j'ai connus, personne plus que Manning ne me parut possédé par la tendance continuelle vers tout ce qu'il y a de plus élevé, de plus noble et de plus pur. »

Il semble bien qu'il y ait là, comme le faisait très justement remarquer l'*Univers*, en publiant en entier cet important document, dans son numéro du 17 février, un jugement sans appel.

On aurait pu soupçonner le cardinal Vaughan, non de se tromper pour le fond, mais de s'être laissé entraîner par son amour et son admiration pour son illustre prédécesseur à un excès de sévérité dans le blâme, s'il eût été seul à tenir un pareil langage. Mais ce ne sont pas seulement les amis du cardinal Manning qui protestent avec cette énergie contre le pamphlet de Purcell ; ce sont ceux mêmes qui eurent avec lui ces différends que Purcell a amplifiés et exploités. Ce sont ceux-là même qui auraient le droit de conserver quelques ressentiments à son égard, les Pères jésuites anglais par exemple. Tout le monde sait que le cardinal, sans aller jusqu'aux vexations, ne favorisait pas les jésuites. Son tempérament ne l'y portait guère. Il lui semblait que les jésuites prenaient ou voulaient prendre trop d'influence et tenir trop de place, et que, s'il les laissait faire, ils gêneraient son action. Tout naturellement les Pères jésuites jugeaient qu'il y avait en cela plus de tempérament que de vérité, et tout en demeurant soumis à leur archevêque, ils avaient pour lui plus d'admiration que de sympathie. Il est permis de supposer que si un biographe n'avait pas commis d'autre crime que celui de montrer les grandes qualités du cardinal sans dissimuler ses défauts, ils le lui auraient facilement pardonné. Mais si un biographe a le droit d'être vrai, de découvrir les défauts et de signaler les torts, il n'a pas celui d'être injuste. Devant la criante et scandaleuse injustice commise par Purcell, les Pères jésuites ont protesté plus haut que tous les autres. Un de leurs meilleurs écrivains, celui qui est toujours sur la brèche, et que le public français connaît maintenant par son remarquable article des *Etudes : Le mouvement de réunion en Angleterre*, le Père Sydney Smith, a dans un article du FORUM (no de septembre) flétri le *factum* de Purcell plus énergiquement encore que ne l'avait fait le cardinal Vaughan.

« Du commencement à la fin de cette biographie, dit le célèbre jésuite, c'est à peine si l'on trouve quelque trace du cardinal, excepté dans des extraits de ses lettres et de ses écrits. Le portrait qu'on nous donne n'est pas celui du Manning du concile du Vatican, ou de la grande grève de Londres. C'est un Manning de baignoire, dont la grandeur disparaît dans le passe-temps hygiénique mais ridicule de laver la peau humaine... La note de l'incapacité se rencontre partout. Le livre, cependant, contribue à confirmer la conclusion déjà ancienne à laquelle un si grand nombre d'observateurs sont arrivés depuis longtemps, à savoir que Manning fut le plus grand homme d'Eglise de son temps, et la plus splendide figure que le christianisme, en Angleterre, ait donnée au monde dans l'espace de cinq siècles. Indirectement ce livre amène à une conclusion nouvelle : c'est que le cardinal fut beaucoup plus

grand que ni lui ni ses contemporains ne le soupçonnèrent. Autrement il n'eût pas choisi M. Purcell pour son biographe, et M. Purcell n'eût jamais osé composer ce que la majorité des catholiques américains appelleront « son volumineux pamphlet ».

Pour faire comprendre à nos lecteurs la pensée du Père Sydney Smith, il est nécessaire de leur dire que c'est en effet le cardinal Manning lui-même qui confia à M. Purcell le soin de faire revivre sa mémoire. Il fallait qu'il y eût en lui un extraordinaire fonds de grandeur, dit le Père Sydney Smith, pour qu'il désignât comme son biographe un homme qu'il devait savoir capable de le rapetisser à ce point. Quant à M. Purcell, visiblement il a cru qu'il pouvait en prendre à son aise, qu'il aurait beau diminuer son héros, il serait encore assez grand. Il n'en est pas moins vrai que, de l'avis des catholiques et de nombreux protestants, il a fait de Manning une odieuse caricature. Qu'à travers cette caricature on le reconnaisse encore, toute la gloire en revient au héros, toute la honte au biographe.

Les Pères Jésuites français ne se sont montrés ni moins justes ni moins généreux que les Jésuites anglais. Dans un article des *Etudes* du 15 octobre dernier intitulé : *Manning et Newman*, le Père Brémont porte sur l'œuvre de Purcell le même jugement que son confrère d'outre-Manche, et il ne professe pas moins d'admiration que lui pour Manning.

De toutes les preuves que l'œuvre de Purcell est misérable, la plus décisive est peut-être encore la joie qu'elle a causée, non à tous les protestants, nous le montrerons tout à l'heure, mais à certains protestants anglais. La figure imposante du grand archevêque les gênait, les fatiguait, les crispait; mais elle les tenait en respect. Ils n'osaient rien dire. Si une biographie vraie eut élevé à Manning la statue qu'il mérite, ils se fussent inclinés devant cette statue comme ils s'inclinaient devant l'homme lui-même. Mais en voyant cette grande mémoire défigurée, rapetissée, avilie et traînée sous les yeux du public sur la claie d'une biographie idiote, ils se sont jetés sur le *factum* qui la leur exhibait ainsi comme des vautours sur une proie. « Voilà le vrai Manning ! se sont-ils écrié. L'autre n'était qu'un poseur hypocrite. Qu'on nous parle maintenant des conquêtes du catholicisme et de ses grands hommes ! Pauvres conquêtes en réalité ! Pauvres grands hommes ! »

Il n'est pas nécessaire de rechercher si Purcell a poursuivi et prévu ce résultat. Ce qu'il suffit de constater, pour juger son œuvre, c'est qu'il l'a obtenu.

Il en a obtenu un autre encore qui achève de le condamner. Il a révolté tout ce qu'il y a d'honnête parmi les anglicans, et parmi les plus protestants, les ultra-protestants. C'est au moins ce qu'assure une revue assurément fort protestante, la *Revue des revues, The review of reviews*, dans son numéro du 15 octobre dernier. Dans un article intitulé : *Le vrai cardinal Manning, The real cardinal Manning*, elle cite des extraits de l'article du Père Sydney Smith, en disant qu'il exprime « l'opinion des honnêtes gens relativement à l'étrange représentation de M. Purcell. » Ce qui est sûr, c'est que plusieurs feuilles anglicanes, telles que le *Guardian* et le *Spectator*, ont flétri la diatribe de Purcell aussi vivement que les feuilles catholiques.

Nous croyons avoir suffisamment fait connaître le verdict de l'opinion publique sur la biographie de Manning par Purcell. Nous allons maintenant rapporter le même verdict de l'opinion sur l'œuvre de M. Francis de Pressensé.

Le livre que M. de Pressensé vient de faire paraître chez Perrin sous ce titre : *Le cardinal Manning*, se compose d'articles déjà publiés dans la *Revue des Deux Mondes*, auxquel l'auteur a ajouté une préface.

Ces articles firent sensation. Les protestants, un certain nombre du moins, voyant un des leurs, le fils d'un pasteur célèbre, présenter au public un Manning, désintéressé, noble, saint, vraiment grand, crièrent à la trahison, et ne craignirent pas de déverser sur l'auteur des flots non seulement de critiques, mais d'injures.

Les catholiques se sentirent consolés, émus, pris d'admiration devant ce ravissant portrait du vrai Manning, peint par un artiste éminent. Dans le numéro de l'*Univers* du 11 mai, M. Tavernier faisait l'éloge de cette œuvre magistrale. « On est frappé d'abord, disait-il, par la sincérité et par l'ardeur chrétienne qui règnent dans ces pages, ardeur contenue qui se révèle d'autant plus puissante. Le ton est doux ; la pensée pleine et forte. » Le Père Ragey écrivait dans le numéro du 21 mai du *Monde :* « Dans Manning c'est surtout l'homme public que M. de Pressensé nous montre, l'homme des grandes œuvres, surtout des œuvres populaires. Il nous le montre tel qu'il fut. C'est un Manning tout à fait ressemblant. Cette étude n'est qu'un médaillon, mais un médaillon de grand prix. Ceux qui n'auront pas le temps de lire une biographie complète du grand cardinal seront heureux de pouvoir trouver dans ces pages qui seront imprimées à part, nous n'en doutons pas, une miniature expressive et débordante de vérité. Les autres, même après avoir lu des ouvrages plus étendus, reviendront avec plaisir à ce portrait de maître enchâssé dans un bijou. »

Quand les articles eurent été réunis en volume, M. Tavernier parlant dans l'*Univers* de la longue et belle préface par laquelle ce volume s'ouvre, disait : « L'auteur décrit la lutte qui se livre en son âme. Il n'y a pas de drame plus poignant. Depuis Jouffroy, dont parle d'ailleurs M. de Pressensé, personne, je crois, n'avait traduit les secrets de la conscience avec un accent si pénétrant. »

Dans l'article des *Etudes* dont nous avons parlé plus haut : *Manning et Newman*, le Père Bré-

mond reproche à M. de Pressensé de n'avoir pas aussi bien compris et rendu Newman que Manning, et de « prêter à Newman des défauts qu'il n'a jamais eus. » Ce n'est pas que, sous ce rapport, M. de Pressensé aille très loin; cependant il est possible qu'il ait moins étudié Newman que Manning, et qu'il l'ait moins bien compris. Mais il est loin, très loin même de parler de Newman comme Purcell parle de Manning. Aussi le Père Brémond, grand admirateur de Newman, ce dont nous le félicitons très fort, n'adresse-t-il à M. de Pressensé que des reproches assez doux. Il termine son article par ce *post-scriptum :*

« M. de Pressensé vient de mettre en volume ses articles sur Manning. Le présent article était déjà imprimé quand le livre a paru. Rien n'est changé au premier travail, mais il est précédé d'une longue préface... Je regrette que ce ne soit pas ici le lieu de dire tout le bien que je pense de cette préface, chef-d'œuvre de sincérité et de noblesse. Quelques-uns ont trouvé les dernières pages un peu vagues, et sont déconcertés de voir M. de Pressensé, si loin déjà des doctrines protestantes, s'arrêter, avec une respectueuse admiration, à quelques pas de l'Eglise romaine. Pourquoi nous étonner de cela? Sachons respecter l'œuvre de la grâce, habituellement moins pressée et toujours moins fiévreuse que nous. Cette route qui nous paraît à nous si courte, du premier doute sérieux à l'abjuration, Newman a mis dix ans de travail ininterrompu et de prières pour la parcourir. »

Par ces lignes, et du reste par tout son article, le Père Brémond montre que s'il est capable d'apprécier les beaux livres, il sait mieux encore comprendre les belles âmes.

Le livre de M. de Pressensé est déjà traduit en anglais; mais avant même qu'il eût été traduit il avait été lu en Angleterre, et plus encore qu'en France il y avait excité une vive admiration. Si les Anglais ne saisissent pas aussi bien que nous ce qu'il y a de beau dans ce style si français, en revanche ils comprennent mieux que nous ce qu'il y a de vrai dans le tableau qu'il présente. Mais nulle part, nous le tenons de bonne source, ce beau livre n'a été plus admiré et plus goûté qu'à l'archevêché de Westminster.

Tout naturellement M. de Pressensé se trouve placé entre deux camps. Cette position se dessine très nettement dans le dernier numéro du *Cosmopolis*, le numéro de décembre. Dans cette revue vraiment cosmopolite où se croisent toutes les opinions comme toutes les langues, deux articles sont consacrés au peu volumineux mais très important ouvrage de M. de Pressensé, un article en anglais de M. Edmund Gosse, et un article en français de M. Emile Faguet. Tous les deux reconnaissent qu'au point de vue littéraire le livre de M. de Pressensé est d'une grande valeur. M. Edmund Gosse pardonnerait encore à M. de Pressensé d'admirer Manning, quoiqu'il trouve que son admiration va trop loin et qu'il y met plus d'enthousiasme que de critique indépendante; mais M. de Pressensé dit que le catholicisme est « la religion de l'autorité authentique, légitime et réelle, » tandis qu'il appelle l'anglicanisme « la religion de l'autorité factice et illusoire. » C'est ce que M. Gosse ne peut admettre, et le livre lui paraît très répréhensible.

M. Emile Faguet « ayant (il nous le dit lui-même) pour toutes les religions chrétiennes des sympathies qu'il lui est difficile d'empêcher qui ne soient égales, et étant tout près de chérir M. de Pressensé dans le catholicisme comme il le chérit dans ce qui lui reste de Genève, » est beaucoup moins gêné dans son admiration. Son article débute ainsi : « C'est un très beau livre que celui que M. de Pressensé vient d'écrire sur le cardinal Manning. C'est un livre de psychologie, c'est un livre de philosophie, c'est un livre d'histoire, et de profond sentiment religieux. » Tout le reste de l'article est dans cette note. Or on sait que M. Emile Faguet est un de nos maîtres, un maître qui ne le cède guère à M. Brunetière lui-même.

Nous pourrions nous en tenir là. Nous avons bien indiqué une autre question : le verdict de l'opinion publique sur ces deux ouvrages est-il juste? Assurément il l'est. Il porte sa justification en lui-même. Nos lecteurs ne peuvent manquer d'être fixés sur ce point. Ni les petites critiques incompétentes, sottes, prétentieuses, qui pourraient se produire à l'encontre de ce jugement ne sauraient infirmer sa valeur; ni ce que nous pourrions ajouter nous-même ne pourrait lui donner du poids. Néanmoins, pour ne pas nous borner au simple rôle de rapporteur et pour qu'on ne pût nous accuser de parler sans savoir, nous avons très soigneusement pris connaissance des deux ouvrages en question.

Pour le livre de M. de Pressensé la tâche est facile; ce petit volume de 315 pages est d'une lecture délicieuse. Mais pour les deux énormes volumes in-8°, l'un de 702 et l'autre de 832 pages, de Purcell, c'est une autre affaire. Aussi nous avouons n'avoir pas eu le courage de les lire en entier. Mais nous en avons lu assez pour porter sur ce livre un jugement personnel, et pour être en droit de donner notre appréciation. Cette appréciation la voici :

« Ce livre n'est pas seulement un mauvais livre, c'est une mauvaise action... Qu'un homme à qui Manning avait ouvert les registres les plus secrets de ses papiers et de son cœur, qui a vécu des années dans le commerce quotidien, familier, intime d'une grande âme, se donne pour mission d'entrelarder ses extraits et ses précis de commentaires outrageants et de perfides insinuations; qu'il interprète systématiquement à mal toutes les paroles, tous les actes, tous les silences de son héros; qu'il lui prête gratuitement un égoïsme, une ambition, une jalousie, une duplicité, un amour et un art de l'intrigue, une lâcheté même également morbides et ignobles; qu'il prenne

texte de ses erreurs de fait ou de ses grossières confusions d'idées pour calomnier celui qu'il prétend juger, — voilà, on l'avouera, qui passe l'imagination des lecteurs ; voilà aussi, je pense, qui outrepasse les droits du biographe. »

Ce jugement est celui de M. de Pressensé. C'est aussi le nôtre.

Q. — Vous nous avez promis de nous parler d'une nouvelle théologie dogmatique, faite par un sulpicien, je crois. Quand tiendrez-vous parole ? Je suis de ceux qui attendent, et s'impatientent.

R. — Quand vous saurez, mon cher confrère, qu'il s'agit d'un ouvrage en trois forts volumes in-8° [1], à texte assez fin et compact, comprenant en tout plus de 2.000 pages, vous aurez certainement un peu d'indulgence pour celui qui a dû se donner la peine de lire, quelquefois même entre les lignes, cet énorme manuel afin d'être en état de vous dire en connaissance de cause, ce qu'il est et ce qu'il vaut.

Et d'abord est-ce bien là un manuel ? Entendons-nous. Manuel classique de *mémoire*, non ; manuel *d'étude*, oui. L'*Ami* s'est maintes fois clairement expliqué là-dessus. Le sujet en vaut la peine, revenons-y un peu : l'occasion d'ailleurs est excellente.

Il y a trois sortes de livres de travail courant et suivi :

1° Les grandes sources, les gros ouvrages, in-folios poudreux du temps passé, collections de documents, monographies creusées jusqu'aux abîmes, en un mot, livres spéciaux d'étude approfondie, à l'usage seulement des gens qui ont le goût, le loisir et la patience de fouiller un sujet dans tous ses coins. Donnons à cette catégorie une étiquette caractéristique : les *gros livres*.

2° A l'autre extrémité, se trouvent les tout petits livres, mementos, aide-mémoire de tout genre, modestes résumés ou rudiments à l'usage des commençants, et aussi à l'usage de ceux qui n'en sont plus à commencer mais ont besoin de se rafraîchir la mémoire par une lecture rapide, d'un seul coup d'œil ; ce sont les ouvrages classiques usités dans nos collèges et facultés de tout ordre, pour l'instruction des enfants et des étudiants ; sorte de *consommés* de science et d'érudition, quintessences substantielles de doctrine suffisamment nutritives, simples canevas où viendra plus tard s'étendre le travail artistique de la broderie d'un labeur plus personnel et à plus longue portée. Nommons-les d'un mot : les *catéchismes*, ou encore, ce qui est très bien dit, *manuels de mémoire*.

3° Enfin, entre ces deux extrêmes, nous avons des ouvrages qui sont un peu l'un et l'autre, mais, à proprement parler, ni l'un ni l'autre ; ils tiennent le juste milieu entre l'océan aux étendues sans limites et le modeste petit ruisseau ou la fontaine domestique ; disons que ce sont, si l'on veut, les fleuves et les rivières. Les savants et chercheurs de « petite bête » ne s'en contentent point ; la mémoire de nos écoliers n'y trouve pas son compte non plus : il y a déjà là pour eux une abondance de matières trop touffue ; mais les bons travailleurs ordinaires en sont ravis, et comme cette classe des « bons travailleurs ordinaires » est de beaucoup la plus nombreuse, il s'ensuit qu'aucun genre de livres ne rend pratiquement plus grand service à la masse des hommes.

Parlons théologie, puisqu'aussi bien c'est de la théologie qu'il s'agit pour le moment. Bien rares sont les prêtres, et même les professeurs, qui peuvent se livrer à l'exploration des sources de la science sacrée en fouillant à l'aise les œuvres complètes de saint Thomas, des Salmanticenses, de Cajetan, Capréole, Ferrariensis, Suarez, Vasquez, Frassen, Scot et Durand de Saint-Pourçain. Plus difficile encore et parfaitement inabordable serait l'étude patrologique ou archéologique des arguments de tradition et l'étude exégétique des textes théologiques de la Sainte Ecriture. Et pourtant, l'on ne peut vraiment pas s'en tenir toujours au squelette informe et sans vie du catéchisme ou abrégé classique. C'est très bien d'avoir sous la main, et surtout dans la mémoire, des définitions exactes et des énoncés de preuves, des mineures d'arguments ; mais, à un certain âge, et déjà sur les bancs du séminaire pour les bons élèves « piocheurs » et intelligents, c'est évidemment trop peu. Il faudra donc de toute nécessité, en dehors du petit manuel classique de mémoire, et tout à côté, parallèlement si possible, avoir sous la main le bon ouvrage plus large que nous appelons du mot vrai qui le caractérise : *manuel d'étude*.

La *Synopsis theologiæ dogmaticæ* de M. Tanquerey est un de ces « manuels d'étude » dans le genre théologie dogmatique, et à coup sûr un des meilleurs, si même, à certains points de vue *pratiques*, elle n'est pas à l'heure actuelle le plus parfait de tous.

Donnons-en tout d'abord l'idée directrice générale et le plan d'ensemble ; nous verrons ensuite à en formuler une appréciation critique au double point de vue de son utilité dans les grands séminaires et pour le clergé paroissial.

M. Tanquerey professe la théologie dogmatique au grand séminaire de Baltimore en Amérique. Il est très érudit théologien et nettement disciple de saint Thomas ; enfin, il est Français. Voilà en trois mots, la triple clef de son œuvre tout entière.

L'allure générale de sa *Synopsis* révèle tout d'abord cette double qualité : immense érudition et tendances thomistes très prononcées dans l'usage de la raison théologique et dans la discussion des controverses libres. Nous avouons avoir été absolument charmé de la richesse scripturaire et patristique qui éclate dans le développement de la preuve d'autorité. Pour un peu, nous dirions que

[1] *Synopsis theologiæ dogmaticæ*, 3 forts vol. in-8, d'environ 700 p. chacun. — (Tournai, Desclée ; et Paris, Letouzey). Pr. : 18 fr.

parfois même c'est trop, si nous ne savions qu'en pareille matière abondance de biens ne nuit pas.

Américain d'adoption, M. Tanquerey a dû subir les influences du milieu ambiant : il écrit pour des Américains, cela se voit assez. Et qui de nous s'en plaindra ? Personne assurément. La rédaction de la *Synopsis* y gagne, à notre avis, une certaine pointe d'originalité et d'allure libre qui n'est point pour déplaire au lecteur. *Non nova, sed nove.* L'auteur reste bien, dans le fond, un solide champion de la théologie classique traditionnelle, voire même de notre bonne vieille scolastique ; mais quelle nouveauté dans l'art de l'exposition, quel souci du grand air et de la pleine lumière dans le style, quel amour de son siècle et quelle constante préoccupation de mettre en évidence les bons remèdes à toutes ses maladies ! Le caractère *pratique* de cet ouvrage en est, à coup sûr, la note dominante, le côté vraiment neuf, et, à tout prendre, un motif très suffisant — et point du tout banal — de le recommander chaudement à l'attention du clergé français.

Les Américains excellent, un peu trop même, à discerner les éléments pratiques de la vie et à les considérer comme unique but de l'usage raisonnable que l'homme doit faire de ses facultés ici-bas, pour le temps et dans le milieu où la Providence l'a placé. Que les amateurs d'archéologie vivent tout à leur aise dans le passé, c'est leur affaire ; tous les goûts sont dans la nature, même celui-là, qui cependant est rare en Amérique. La masse des hommes, non sans raison évidente de bon sens, entend vivre du présent, avec et pour le présent.

Voilà précisément par où M. Tanquerey est un peu américain, beaucoup même. Rien de moderne, de vivant, d'*actuel*, comme sa *Synopsis*. Les vieilles controverses d'autrefois, les vieilles discussions spéculatives d'ordre métaphysique, sans connexion absolument nécessaire avec l'explication du dogme catholique, ont été ou supprimées, ou résumées à part, en petit texte d'appendice ou en note le plus souvent, dans des formules brèves qui suffisent encore à les sauver de l'oubli, mais qui dispensent le lecteur de s'y arrêter, et laissent le champ libre à un développement normal de la partie vraiment *utile* de l'exposition et de l'argumentation théologiques.

En revanche l'auteur a grand soin de n'omettre aucune question « contemporaine », aucun des problèmes posés de nos jours devant la science et la foi, aucune des discussions qui peuvent efficacement servir à défendre l'Eglise et la révélation sur le terrain de l'apologétique. C'est ainsi qu'on trouve là traitées beaucoup de difficultés dont on chercherait vainement ailleurs une solution théologique aussi nette et satisfaisante : transformisme et évolution, cosmogonie mosaïque, spiritisme, hypnotisme, prestiges diaboliques, etc.

Visiblement M. Tanquerey prend plaisir à promener longuement son lecteur sur ce terrain des questions « actuelles ». La promenade à coup sûr est agréable et fort instructive. Nous ne voyons pas sur quel point de la controverse religieuse contemporaine on pourrait prendre au dépourvu celui qui aurait étudié avec soin la *Synopsis*. Il serait difficile d'en dire autant de certains autres ouvrages du même genre, préférables peut-être au point de vue « antiquité » ou purement métaphysique, mais à coup sûr moins pratiquement adaptés aux besoins journaliers de nos conflits présents avec les adversaires de l'Eglise.

Nous serions moins disposé à accueillir favorablement toutes ces « nouveautés », qui troublent un peu nos vieilles routines européennes, si M. Tanquerey n'avait très heureusement réussi à nous les rendres acceptables. Dieu merci, il est Français, et de bonne race, au triple point de vue de la clarté des pensées, de la méthode et du style. C'est partout un ordre parfait, non seulement pour l'ordonnance synthétique des matières, mais aussi quant à l'exécution et aux divisions matérielles très nettes du développement.

Tous les alinéas sont numérotés, ce qui rend très faciles les recherches et renvois. Un choix ingénieux de lettres grasses et de numéros signale dans le courant du texte la division des idées. L'énoncé sommaire des paragraphes est en lettres italiques et la formule de la thèse en gros caractères. C'est pour l'œil, d'un bout à l'autre, une merveille de typographie qui fait le plus grand honneur à la maison Desclée de Tournai, si universellement réputée pour ses éditions liturgiques.

Chaque traité est précédé d'un tableau synoptique, donnant à grands traits l'ensemble des matières. On y a joint l'indication des sources à consulter, et le texte des documents conciliaires qui l'intéressent. Les notes sont nombreuses et comprennent tantôt des références, tantôt des indications de controverses, tantôt enfin des citations, dont plusieurs sont en anglais ; pour celles-ci on trouve, à la fin du volume, leur traduction française en appendice.

Il nous faut dire un mot du latin de M. Tanquerey : car c'est là un point de grande importance pour notre clergé français. Il est d'une simplicité parfaite, sans inversions ni élégances gênantes, un peu terre à terre même, ce qui n'est point pour déplaire à l'avance à nos lecteurs, encore que l'auteur puisse apercevoir dans cette réflexion une légère nuance de critique. Après tout, il faut viser à l'utile, et si l'on reproche à Lehmkuhl, à Ballerini, à Hurter, à Gury même, d'avoir été trop latinistes, c'est bien le moins qu'on félicite M. Tanquerey de s'être appliqué à l'être peu, au moins au point de vue de l'utilité pratique de son travail.

La *Synopsis* est-elle appelée à rendre service à nos grands séminaires comme manuel ? Oui et non. Distinguons : les élèves s'en serviront avec très grand profit comme de *manuel d'étude ;* mais alors le professeur, croyons-nous, ne sera pas dispensé de dicter, *pour la mémoire*, un résumé court et substantiel de ces trois énormes volumes.

Que M. Tanquerey nous permette une respectueuse observation. C'est un vieux praticien de l'enseignement et du ministère paroissial qui la lui soumet. Dans une prochaine édition, ne pourrait-il pas résumer lui-même, en « catéchisme » ou collection de simples formules mnémoniques très courtes, avec très brève indication des preuves, son œuvre tout entière, et insérer ce résumé à la fin de chaque volume ? Voilà, du coup, qui serait parfait. Le professeur ferait apprendre ce *memento* aux élèves, et les renverrait au texte correspondant pour le développement. La besogne de classe serait ainsi de beaucoup allégée ; le maître n'aurait plus qu'à expliquer à sa façon la lettre des arguments, et à ajouter au besoin le développement des controverses qui ne sont que très brèvement indiquées dans le cours des traités. Nous tenons pour certain que ces gros volumes ne seront jamais suffisamment profitables pour la masse des élèves, en dehors du résumé ou *manuel de mémoire*, sans lequel rien de précis ne peut rester dans l'esprit du plus grand nombre. C'est là d'ailleurs un mince détail de pratique pédagogique, le professeur pouvant toujours aisément, avec un ouvrage si nettement ordonné et subdivisé, extraire la moëlle dont nous parlons et la dicter à ses élèves, comme trame essentielle du commentaire auquel il pourra se livrer dans ses classes, sans crainte de s'égarer ni d'égarer jamais ses auditeurs.

Quant à l'utilité que le clergé paroissial pourrait retirer de la *Synopsis*, elle est, à notre avis, immense et certaine ; ici nous parlons sans restriction ni réserves. Le prêtre qui a fait sa théologie de séminaire, n'en est plus, malgré les oublis et les injures du temps, au b, a, ba, de ses débuts. Il sait « en gros » bien des choses : c'est assez pour qu'il retrouve, dans la *Synopsis*, en un clin d'œil, et avec une lecture facile, les développements et détails de doctrine qui lui auraient échappé. C'est à lui surtout que paraîtra profitable et particulièrement intéressante la méthode ample de M. Tanquerey dans l'étude théologique des grandes questions « à l'ordre du jour ». L'extrême limpidité des divisions et la clarté des tables lui rendront faciles les recherches dogmatiques nécessaires pour la rédaction de ses catéchismes ou de ses prônes. Là-dessus nous ne craignons aucun démenti de nos confrères : ceux qui auront vu de près le beau travail de M. Tanquerey, le trouveront certainement complet, clair et très pratique ; et voilà plus qu'il n'en faut pour l'éloge d'un bon livre.

On fera cependant à M. Tanquerey une objection que nous ne voulons point passer sous silence, non que nous la trouvions très fondée, mais afin d'en offrir tout de suite la solution à ceux qu'un premier coup d'œil superficiel pourrait mal impressionner sur le compte de la *Synopsis*.

Il se trouvera, croyons-nous, des critiques pointilleux, amateurs et curieux professionnels des questions de métaphysique et de vieille théologie scolastique, pour reprocher à M. Tanquerey d'avoir peut-être un peu trop sacrifié l'ancien au moderne, la spéculative à la pratique, le souci de la raison théologique aux besoins de l'exégèse et de la controverse protestante. — Le reproche ne manque pas d'apparence, et, sans y souscrire entièrement pour notre compte, nous souhaiterions tout de même que l'auteur s'y fût moins exposé.

Le côté « américain » prédomine visiblement, et il est certain que là-bas — de l'autre côté de l'eau — la formation du clergé exige, vis-à-vis des protestants, une direction un peu spéciale qui n'a pas autant sa raison d'être chez nous. M. Tanquerey a donc bien fait, écrivant pour des prêtres d'Amérique, d'insister dans sa théologie sur l'argument d'autorité scripturaire, patristique, historique, et de laisser un peu dans l'ombre, là où il n'est pas nécessaire, le développement de la partie purement scolastique. C'est ainsi que plusieurs controverses très célèbres dans l'histoire de la théologie sont passées sous silence, quelques autres sont seulement indiquées avec brièveté [1], et quand l'auteur est amené forcément à exposer une discussion spéculative de principes un peu abstraite, il prend ordinairement garde de ne donner son opinion ou sa tendanee qu'en termes « prudents » et voilés, avec la mention « mihi probabilis, probabilior videtur hæc sententia. » On pourra trouver que c'est peu [2], dans l'un et l'autre camp, sympathique ou opposé à l'école thomiste, dont M. Tanquerey est cependant un bon disciple.

Il est difficile de faire ainsi la part de ce que l'on peut prendre ou laisser dans le corps intégral de doctrine que nous ont légué les vieux maîtres de la scolastique. Nous entendons bien qu'il est d'un libéralisme parfaitement admissible de ne se prononcer point, là où la certitude manque,

[1] Ainsi au traité *De Fide* il n'est pas dit un mot de la fameuse question *de compossibilitate scientiæ et fidei in eodem intellectu.* — On ne trouve point dans ces trois vol. de traité *de Virtutibus*, rien par conséquent des conclusions classiques et dogmatiques *de Spe* et *de Charitate.* — On peut signaler comme paraissant un peu trop sommairement rappelées *per transennam :* la question de l'*Intelligere divinum* comme constitutif de l'essence divine et principe de l'explication thomiste de la *generatio Verbi ;* — la démonstration de l'*existence de Dieu* qui, bien que d'ordre philosophique, est généralement, et avec raison semble-t-il, traitée avec soin par presque tous les théologiens ; — la distinction des attributs et de l'essence divine ; — la théorie des notions, dans la Sainte-Trinité, etc.

[2] Nous nous permettons de trouver tout de même par trop timide la formule sèche : *hæc sententia tenenda videtur* où l'auteur exprime son opinion favorable à la réalité objective des accidents eucharistiques ; — un peu molle aussi, cette conclusion finale d'un court exposé de la controverse relative à la causalité des sacrements : « Hæc opinio (causalitas physica) ut probabilior propugnari potest, dummodo tanquam vere probabilis contraria permittatur » ; — tandis que, au contraire, on trouvera hardie la décision assez ferme de la formule où M. Tanquerey admet que l'Episcopat est un ordre distinct du sacerdoce. C'était peut-être le cas de faire appel à une note moins accentuée, surtout en ce qui concerne les faits historiques d'évêques ordonnés avant d'avoir préalablement reçu la prêtrise.

ou, tout au moins, de ne conclure qu'avec des formules larges, réservant tout le respect dû aux sentiments adverses. N'empêche que tout cela paraît trahir quelque peu d'indifférence pour la scolastique et sera réputé tel dans certains milieux où l'on n'entend pas laisser trop envahir la théologie par l'exégèse, par l'histoire et les controverses de science moderne, aux dépens de la raison déductive et métaphysique, qui reste, en somme, là comme ailleurs, l'élément essentiel et la moëlle de la « connaissance scientifique. »

Voilà l'objection, telle que nous l'avons entendu formuler autour de nous. On peut y faire, ce semble une réponse très suffisante, en disant : 1o que M. Tanquerey n'a négligé que les controverses vraiment inutiles à son but essentiellement pratique, vraiment inutiles même à une correcte et suffisante exposition de la doctrine catholique ; 2o que la *raison théologique* de son argumentation ne souffre pas de ces omissions, loin de là ; car il s'applique au contraire à la bien développer, et toujours dans le sens le plus conforme aux enseignements du docteur Angélique et de son école ; 3o que s'il a cru devoir se montrer réservé dans l'expression de son sentiment, en fait d'opinions controversées, il a non seulement usé d'un droit, mais rempli un devoir de libéralisme éclairé, trop oublié chez beaucoup d'auteurs qui livrent souvent au public, sous la même étiquette, la certitude et les probabilités ; 4o que d'ailleurs, par l'indication abondante des sources et des auteurs, non moins que par l'ensemble de sa rédaction, il a amplement démontré sa sympathie pour la théologie scolastique *ad mentem D. Thomæ* et mis les lecteurs, curieux d'en savoir davantage, à même d'aller étudier aux sources les controverses spéculatives pratiquement inutiles, car 5o l'auteur a voulu faire œuvre avant tout réellement profitable au clergé, à quoi, semble-t-il, il aurait moins réussi en accordant dans la *Synopsis* une plus large place à des considérations qui n'intéressent que les savants de profession, et cela aux dépens de la clarté, de l'intérêt, et de l'utilité immédiate de son livre.

Voilà sans doute ce que répondrait M. Tanquerey ; et nous trouvons ces réponses satisfaisantes. Nous croyons même que le *desideratum* formulé, à leur point de vue, par les « savants à pointe métaphysique » est la meilleure preuve des qualités éminemment « pratiques » qui recommandent cette théologie dogmatique à la grande masse du clergé, par-dessus tout désireuse de ne point perdre son temps en études peu utiles, mais de le bien employer suivant les besoins urgents de la situation qui lui est faite par les circonstances de la vie actuelle.

M. Tanquerey d'ailleurs pourrait, s'il le juge opportun, donner plus tard satisfaction à tous les genres de lecteurs en publiant, en appendices, dans un travail à part, un volume spécial où seraient substantiellement et avec plus d'ampleur analysées toutes les controverses scolastiques négligées par lui à dessein, et qui ne devaient réellement pas trouver place dans un manuel courant d'étude théologique rédigé conformément au plan très spécial que l'auteur avait en vue.

Voici maintenant en deux mots la distribution générale de tout l'ouvrage.

Un volume à part comprend la théologie fondamentale avec les traités : *De vera religione, de vera Ecclesia, de Locis theologicis.*

Vient ensuite la théologie spéciale en deux volumes : Tome I : *De Fide, de Deo Uno et Trino, de Deo creante et elevante, de Verbo Incarnato ;* — Tome II : *De gratia, de sacramentis, de novissimis.*

Q. — J'ai vu annoncé un nouvel ouvrage de M. le chanoine Jules Didiot, *Morale surnaturelle fondamentale.* Vous ferez sans doute pour ce volume ce que vous avez fait pour les deux précédents. J'attends, non sans quelque impatience, votre analyse et votre jugement, désireux de me procurer ce traité si ce n'est pas une simple reproduction française de ce que nous avons en latin dans nos auteurs classiques.

R. — M. le chanoine Jules Didiot ne peut nous présenter une morale autre que celle qui se trouve dans les bons auteurs classiques. Mais sa méthode est tout à fait différente de celle qu'ils emploient communément. Au lieu de procéder par questions particulières, il suit la doctrine dans une série de théorèmes qui s'enchaînent les uns aux autres et dont le développement fait passer sous les yeux du lecteur tous les aspects de la matière. De plus, au lieu de s'attacher de préférence aux conclusions, et de n'appeler à son secours les principes que dans la mesure où ils servent à démontrer chaque conclusion particulière, il consacre tout le meilleur de son travail à exposer les principes qui dominent tout un ensemble de questions. C'est comme une métaphysique de la morale. Les applications particulières en ressortent d'elles-mêmes ; quelques mots suffisent pour les indiquer. Les controverses se trouvent en quelque sorte décidées avant d'avoir été posées. M. le chanoine évite du reste tout l'apparat des argumentations ; il se contente d'exposer ; sa manière est *thétique* et *irénique ;* elle n'a rien de *polémique.* On peut donc trouver plaisir et profit à étudier son ouvrage, même quand on possède déjà la doctrine telle qu'elle se trouve formulée dans les auteurs classiques. Mais il ne faut pas se borner à une lecture superficielle ; autrement on y trouverait peu d'agrément et on en recueillerait peu de fruits. C'est seulement par une étude attentive et suivie qu'on peut saisir la saine, profonde et abondante doctrine que renferme la *Morale surnaturelle.* Les esprits impatients de saisir à première vue la solution d'une difficulté particulière n'y trouveraient pas leur compte.

La *Morale fondamentale* ou *générale* renferme les principes généraux de la morale ; la morale *particulière* ou *appliquée* comprend les traités particuliers des vertus, auxquelles elle applique les principes généraux.

La *Morale fondamentale* répond aux traités des actes humains, des lois, de la conscience, des vertus et des péchés en général. Mais au lieu de distribuer ces matières dans le cadre habituel, M. le chanoine Jules Didiot les a rattachées à cinq chefs qui font l'objet de cinq chapitres différents : 1° la *moralité en soi,* 2° le *sujet* de la moralité, 3° son *objet,* 4° sa *règle,* 5° le *défaut* de moralité.

I. Où se trouve le bien principal qui est le fondement de la morale, la béatitude complète et définitive qui est la fin des actes humains ? Les uns le placent en dehors de Dieu ; les autres, en Dieu. De là deux morales : l'une, la morale sans Dieu ; l'autre, la morale véritable.

La morale sans Dieu a toujours été réprouvée par l'Eglise. Léon XIII, Pie IX, Grégoire XVI ont condamné la morale naturaliste ; Alexandre VIII la doctrine du péché philosophique, qui se retrouve dans l'impératif catégorique de Kant. Saint Thomas a réfuté les erreurs de ceux qui mettent ailleurs qu'en Dieu la fin de l'homme. Saint Augustin et Lactance ont montré qu'il ne sert de rien de vivre honnêtement, si l'on ne vit pour l'éternité bienheureuse. La sainte Ecriture dans tous ses livres historiques, moraux, prophétiques, rappelle sans cesse la nécessité de vivre pour Dieu. La morale sans Dieu suppose que l'homme n'est pas fait pour le bonheur ou que le bonheur peut se trouver ailleurs qu'en Dieu.

La véritable moralité a pour principe, pour inspirateur, pour consommateur, Dieu en tant qu'il est la perfection du bien honorable. Les mœurs divines sont l'exemplaire des mœurs humaines. Dieu est l'*Etre-Fin ;* la créature est l'*être-moyen*, le moyen doit être rapporté à la fin ; les actions de la créature doivent donc être ordonnées par rapport à Dieu. (Théor. v-xiv.)

II. *Le sujet de la moralité.* — Le sujet de la moralité, c'est l'homme individuel et social. Pour qu'il puisse rapporter à Dieu ses actions, il est doué de puissances morales, dont les unes sont mises en lui par Dieu : *a)* d'abord les puissances *naturelles*, l'intelligence et la volonté, la raison supérieure qui connaît les premiers principes et la raison inférieure qui saisit le détail des choses, la syndérèse et la conscience, la volonté qui adhère nécessairement au bien universel, librement aux biens particuliers ; — *b*) puis les puissances *surnaturelles,* ajoutées les unes à l'intelligence : la foi, les grâces actuelles de connaissance, certains dons de l'Esprit-Saint, l'intellect, la sagesse, le conseil et la science, l'esprit de prophétie, et la vertu cardinale de la prudence ; les autres à la volonté : l'espérance et la charité, les trois vertus cardinales de justice, de tempérance et de force, la vertu de religion, les dons de piété, de force et de crainte, le ravissement et l'extase.

Les autres puissances morales sont acquises par l'homme : ce sont les vertus ou habitudes intellectuelles et morales acquises et développées par l'exercice. (Théor. xv-xxvi).

Ces puissances servent au sujet à produire des opérations, des actes humains, dont les uns émanent de l'intelligence, les autres de la volonté.

a) Les opérations de l'intelligence sont : la simple appréhension, le jugement, la délibération, et la sentence ou décision de la conscience qui lie ou délie le sujet à l'égard de Dieu quand elle est certaine.

Si elle n'est que probable, elle ne peut imposer une obligation nouvelle, ni affranchir d'une obligation certaine, ni, par elle-même, autoriser à faire ce qui est probablement défendu, ou à omettre ce qui est probablement commandé. De là résulte, quand il faut agir ou s'abstenir, la nécessité de sortir de l'incertitude, ou d'une manière directe par l'étude scientifique, théologique du cas, ou indirectement à l'aide des principes réflexes qu'offre la syndérèse.

Ici, M. le chanoine met en première ligne des principes très généraux qu'on trouve bien dans les autres auteurs de morale, mais non à cette première place.

Premier principe : Dieu est infiniment sage et bon ; par conséquent, il n'exige pas de notre conscience d'interminables délibérations, et il ne nous met pas dans l'impossibilité pratique de trouver la voie certaine qui nous doit mener à lui.

Deuxième principe : Une voie morale ne conduisant pas certainement à Dieu n'est pas obligatoire ; par conséquent, personne n'est tenu de la prendre.

Troisième principe : Au milieu des probabilités opposées, suivre l'autorité et la pratique de l'Eglise, la direction des supérieurs, la doctrine des plus sages et l'exemple des saints, c'est réellement suivre une voie morale qui mène certainement à Dieu ; par conséquent, on peut légitimement abandonner ses opinions personnelles, même les plus probables, pour se conformer à celles que l'Eglise agrée, que les supérieurs conseillent, que les savants indiquent, que les bons reçoivent.

Quatrième principe : S'attacher aux conseils de la prudence en toute occasion où les opinions se croisent et se combattent, est certainement le moyen de tendre avec efficacité vers Dieu ; par conséquent, quiconque agit prudemment est dans le vrai et fait le bien.

Viennent ensuite les principes secondaires dont l'auteur se réserve d'exposer le sens et de faire l'application en traitant des matières spéciales auxquelles ils conviennent.

L'intelligence n'exécute pas elle-même les opérations morales, mais elle commande à la volonté et par elle aux autres facultés.

Elle peut être gênée dans ses opérations par des obstacles de diverse nature. Les uns sont d'ordre physiologique : les maladies et les blessures, la monomanie du scrupule, le sommeil, naturel ou hypnotique, la passion, le désir ou la crainte ; — les autres sont d'ordre psychologique : le défaut de méthode, la nescience, l'ignorance à ses divers degrés, dans ses diverses espèces, l'erreur qui produit la conscience erronée qui oblige de la part de

Dieu, bien que l'œuvre ne soit pas objectivement bonne.

Pourquoi M. le chanoine répugne-t-il à admettre qu'une œuvre faite en conformité avec une conscience invinciblement et involontairement erronée ne saurait être méritoire de la vie éternelle? Cela nous répugne instinctivement : soit. Mais si cette répugnance instinctive cède à une bonne raison, pourquoi ne pas la faire taire ? — L'acte n'est pas objectivement bon : distinguons. Par ce qu'il y a dans l'objet lui-même de désordonné et de mauvais : je l'accorde. Mais par l'apparence de bien qui a séduit l'intelligence et faussé le jugement de la conscience, et par le motif qui fait agir la volonté qui est la soumission à Dieu : je le nie. Cette bonté, pour être incomplète, n'en est pas moins quelque chose de réel. D'ailleurs, l'objet n'entre dans la moralité d'un acte particulier que sous la formalité par laquelle l'intelligence le saisit. (Théor. XXVII-LI.)

b) Les opérations de la volonté se ramènent à l'amour ou à la haine, laquelle se ramène aussi à l'amour. Or l'amour s'exerce dans l'intention du bien ou de la fin, la détermination des moyens, leur usage, et la fruition ou jouissance du but final.

L'intention reçoit sa moralité bonne ou mauvaise, de la fin qu'elle prend pour objet ; elle communique cette moralité aux moyens qu'elle fait prendre et aux actes qu'elle fait accomplir. Ici nous aimerions assez une distinction à priori entre l'intention bonne et l'intention mauvaise, parce que la manière dont chacune d'elles influe sur la moralité des moyens et des actes est entièrement différente : l'intention bonne ne communique sa moralité qu'aux moyens bons et à leur bon usage, pour les moyens mauvais ou le mauvais usage de moyens bons, elle ne leur enlève rien de ce qu'ils ont de mauvais ; l'intention mauvaise au contraire ajoute sa malice à celle des moyens mauvais ou du mauvais usage des moyens bons ; au surplus elle communique toute sa malice aux moyens bons en eux-mêmes et à leur usage bon, qui deviennent mauvais par l'intention. Ce correctif et ces explications ressortent bien des théorèmes suivants concernant les moyens et l'usage ; mais il eût été mieux, à notre avis, de les suggérer au moins dans le théorème consacré à l'intention.

Dans la détermination et l'usage des moyens, on doit toujours respecter l'ordre que Dieu a établi.

La fruition n'est complète et définitive que dans la béatitude suprême. Quand elle s'exerce sur d'autres biens, elle n'est moralement bonne que quand elle a pour objet la fin dernière imparfaitement connue et tout ce qui lui est coordonné ; elle est mauvaise et immorale quand elle s'attache au plaisir pour le plaisir ou à la jouissance que procure ce qui est contraire à la sage et droite raison : on ne peut licitement se complaire en ce qui est, soit en énéral, soit pour tel individu en particulier, défendu par la loi divine.

Dans l'influence qu'une volonté humaine peut exercer sur les autres volontés, elle doit toujours porter celles-ci au bien ; mais elle n'est pas tenue de les empêcher toujours de mal faire. Il n'est jamais permis de coopérer formellement au mal ; mais on peut, quand il y a raison suffisante, tolérer le mal en vue d'un plus grand bien ou coopérer à des opérations mélangées de bien et de mal, à condition de ne vouloir et de ne faire soi-même que le bien.

La volonté dans ses opérations rencontre en elle-même un obstacle qu'elle doit vaincre : le défaut d'énergie ; dans les autres facultés et dans les êtres extérieurs, des résistances ou des impulsions auxquelles elle a le devoir de ne pas céder. (Théor. LII-LX.)

Nos actes moraux tirent leur moralité substantielle et spécifique de l'intention immédiate qui les inspire et qui sert de base première à la distinction numérique et spécifique des actes moraux. Les circonstances peuvent y ajouter une moralité accidentelle. Aucun acte humain n'est indifférent. Tout agent moral est responsable de ses actes librement voulus. (Théor. LXI-LXIV.)

III. *L'objet de la moralité.* L'humanité tout entière, sociale ou individuelle, âme et corps, doit être soumise aux lois de la moralité. Tous nos actes doivent être rapportés à Dieu par une intention qui doit être actuelle à certains moments et qui persévère virtuellement dans les autres. Nous voyons ici avec plaisir que M. le chanoine entre pleinement dans l'idée de saint Thomas et de saint François de Sales sur la persévérance de cette relation de nos actes à Dieu, même quand nous ne les lui rapportons pas actuellement. Cette doctrine plus humaine et plus saine est de nature à encourager les hommes dans la pratique du bien, plus efficacement que la doctrine rigoriste et désespérante, fausse à notre avis, qui ne regarde comme rapportés à Dieu que les actes accomplis avec l'intention actuelle et présente de les lui offrir. (Théor. LXV-LXVI.)

IV. *La règle de la moralité.* Dieu étant le premier principe de la moralité, ses lois et ses conseils en sont la règle immédiate et principale : immédiate, parce que cette règle s'impose sans intermédiaire à notre conscience ; principale, parce qu'elle est le fondement sur lequel s'appuient les autres règles. Dieu en effet a établi dans les choses un ordre qui relève de lui dans tous ses détails, et il s'est associé des ordonnateurs humains auxquels il donne mission et autorité pour le sauvegarder.

De là tirent leur force les lois et les préceptes par lesquels l'autorité humaine exerce le commandement.

Les hommes y sont soumis en tant qu'ils tombent sous la juridiction de ceux qui commandent. Ils en relèvent quant à leurs actes extérieurs, et même quant à leurs actes intérieurs qui se rapportent à la fin à laquelle le législateur est chargé d'ordonner ses sujets.

Le commandement peut revêtir des formes

diverses; il doit toujours être notifié par une promulgation, qui n'est nullement une demande d'acquiescement faite aux inférieurs. Il peut recevoir des éclaircissements par voie d'interprétation applicative ou explicative, ou par voie d'épikie, qui ne détruit pas la loi ou le précepte, mais les fait cadrer avec les exigences de l'équité.

La conséquence, l'effet immédiat du commandement est l'obligation qui lie la conscience des inférieurs. La seconde conséquence est de procurer le bien individuel ou social et la gloire de Dieu.

Les commandements doivent s'exécuter conformément à la volonté du supérieur, qui ordinairement n'impose pas de vouloir la fin qu'il a en vue, ni tel mode déterminé, mais l'acte seulement. Si plusieurs commandements s'appliquant au même sujet paraissent en opposition, le conflit se résout par l'application du principe de l'ordre général auquel tous doivent se conformer.

L'obligation peut cesser par abrogation ou dispense émanant du supérieur, par incapacité du sujet. Pour être complet, il faudrait ajouter: par changement survenu dans l'objet.

La loi se présente sous deux formes, la loi écrite et la coutume.

La loi écrite est divine ou humaine. L'une n'est que l'expression de la loi naturelle, l'autre est subordonnée à la loi naturelle. Celle-ci domine toutes les lois humaines, auxquelles elle est de toute manière supérieure.

La coutume peut revêtir le caractère de loi par l'autorité du législateur.

Les lois et les préceptes opèrent la synthèse de l'humanité entière sur l'exemplaire des idées éternelles, en vue de la fin suprême pour laquelle la grâce et la nature nous ont été données. Complétons encore ici la pensée de l'auteur en ajoutant : par la soumission de toutes les volontés à la suprême autorité de Dieu, premier principe de tout l'ordre qu'il a créé. (Théor. LXVII-XC.)

V. *Le défaut de moralité*. Le défaut de moralité est le péché, qui se trouve matériellement dans tout défaut de conformité objective, et formellement dans toute difformité subjective avec la règle des mœurs. Il est toujours formellement une offense de Dieu, et l'Eglise n'admet pas la doctrine du péché philosophique.

L'élément du péché est négatif. On pourrait ajouter privatif, car ce n'est pas une simple négation d'être, une simple imperfection, mais une difformité à la place d'une conformité qui devrait exister.

La distinction objective des péchés se tire des divers commandements auxquels les actes sont opposés ; leur distinction subjective, de la conscience que le pécheur a eu de ces difformités ; leur distinction au point de vue de l'accusation à faire dans le sacrement de pénitence, s'estime d'après le sentiment des hommes justes et sages. — Nous avouons ne pas apercevoir la différence à mettre entre ces deux manières de distinguer les péchés : car l'estimation d'un homme juste et sage se réglera toujours sur la distinction subjective à mettre entre les péchés.

Entre le péché mortel et le péché véniel, il y a différence de gravité : l'un viole une obligation grave ; l'autre une obligation légère. Cette différence exprimée en termes généraux semble évidente ; mais elle est toute de surface ; elle ne pénètre pas assez profondément dans la nature du péché et ne résout pas cette difficile question : comment se fait-il qu'une gravité qui peut augmenter depuis le très léger pour aller par une infinité de degrés insensibles jusqu'à une gravité toute voisine du péché mortel, en vient à franchir la limite à partir de laquelle le péché exclut une âme de la béatitude éternelle ? Pourquoi cette différence entre le péché véniel d'une gravité très voisine du péché mortel, et le péché mortel quand il se tient au degré inférieur du mortel ? Nous pensons qu'il y a sans doute différence de gravité, mais non une simple différence de degré dans la même espèce. Il doit y avoir une différence d'espèce. L'espèce du péché mortel est incontestablement d'une gravité supérieure à l'espèce du péché véniel; mais cette différence de gravité suppose une différence de nature, que nous aurions vu avec plaisir étudiée dans l'ouvrage si remarquable de M. le chanoine Jules Didiot. La connaissance qu'il a de saint Thomas et la clarté qu'il apporte à l'exposé des doctrines du Docteur angélique lui permettraient d'éclaircir cette question importante.

Au péché se rattache le vice, qui est, dit M. le chanoine, la faculté acquise du mal mortel ou véniel. Pourquoi ne pas dire la disposition, originelle ou acquise, à mal faire? Ne naissons-nous pas avec des tendances mauvaises qui nous portent au mal ? La pente au mal n'est-elle vicieuse qu'après avoir été développée par le péché, et ne l'est-elle pas déjà quand elle porte aux premiers péchés qui la développeront ?

Nous avons signalé en passant quelques imperfections, surtout dans la dernière partie de la *Morale fondamentale*. Quelques autres points pourraient être discutés. Mais ce sont des taches légères dans un ouvrage de ce mérite et de cette importance.

Ce n'est pas une méthode entièrement neuve de prendre l'étude de la morale par les sommets métaphysiques pour descendre de ce point élevé aux conséquences particulières. Les scolastiques le pratiquaient ainsi. Saint Thomas nous a laissé en ce genre, dans la seconde partie de sa Somme Théologique, un véritable chef-d'œuvre. Mais cette manière a été trop délaissée ; il est bon d'y revenir. La *Morale fondamentale* de M. le chanoine Jules Didiot contribuera à ce retour utile vers le passé.

Q. — J'ai depuis longtemps le désir d'acheter un bon commentaire d'Ecriture Sainte. Je voudrais quelque chose de sérieux et d'un peu complet. Il en existe, je crois, plusieurs assez récents. Voudriez-vous bien, Monsieur le directeur, me donner là-dessus un bon conseil pratique ?

R. — Il nous est assez difficile de renseigner bien exactement notre correspondant. Que cherche-t-il, au juste ? Un ouvrage de haute science, ou bien un bon commentaire pratique de la Bible pour l'usage de la prédication, ou enfin un manuel classique d'introduction générale et particulière aux livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, pour rédactions de conférences ecclésiastiques ? Voilà ce qu'il eût été prudent de préciser un peu ; sans compter que la question pécuniaire valait bien aussi la peine d'être prise en considération.

A défaut d'indications suffisamment nettes, ce que nous avons de mieux à faire c'est de passer rapidement en vue les meilleures publications contemporaines sur le texte de la Sainte Ecriture, avec appréciation de leur caractère et de leur valeur respective. Notre consultant pourra faire lui-même son choix en connaissance de cause, et nos lecteurs y gagneront d'avoir sur cet important sujet une petite étude bibliographique d'ensemble qui pourra leur rendre service.

Délimitons tout d'abord nettement le champ qu'il nous faut explorer. Les ouvrages ayant pour objet l'étude de l'Ecriture Sainte sont de deux sortes : 1° les introductions, 2° les commentaires. Sous la première de ces rubriques viennent se ranger les manuels classiques de toute sorte, et les monographies savantes et approfondies, ayant trait aux questions préliminaires que soulève l'étude de la Bible, comme sont par exemple son histoire, sa composition, son inspiration, son authenticité, son intégrité, etc. Ce sont là des considérations pour ainsi dire « préparatoires », qui touchent un peu à tout, sauf à l'explication littérale et à l'interprétation immédiate et suivie de la lettre elle-même du texte sacré. Les Commentaires, au contraire, se chargent spécialement de cette seconde partie. Ils s'appliquent directement à mettre en relief la signification et la portée doctrinale, historique ou morale de la lettre inspirée.

Il est tout clair que cette division des deux manières générales d'entendre l'étude de la Bible n'est point absolue ni mathématiquement exclusive. Les *Introductions* un peu développées ne se gênent pas pour faire, en cas de besoin, un peu de commentaire, et les *Commentaires* font souvent appel aux connaissances « d'Introduction » qui peuvent compléter ou rendre plus lumineuses leurs interprétations. Aussi n'est-il point rare de trouver, surtout parmi les Commentateurs récents de la Bible ou de ses parties séparées, les deux genres de considérations réunis, pour la plus grande instruction et édification du lecteur. Malgré cela, tenons-nous en à la classification communément adoptée en bibliographie scripturaire, et laissons de côté tout ce qui regarde les ouvrages spéciaux, classiques ou érudits, d'*Introduction*, pour ne parler que des *Commentaires* proprement dits, qui sont seuls en cause dans la question proposée.

Le nombre des *Commentaires* de l'Ecriture Sainte, généraux ou particuliers, est presque infini. Allons au plus court, et soyons pratique. Il s'agit d'acheter un livre récent ; inutile d'insister sur les vieux. Nous ne dirons donc rien de l'antiquité patristique, rien non plus des commentateurs antérieurs à la seconde moitié de notre siècle.

Aussi bien n'est-il, nulle part ailleurs plus qu'ici besoin de s'en tenir au *nouveau* et même au dernier nouveau. Aucune branche des sciences ecclésiastiques, après l'histoire peut-être, n'a fait plus de progrès en ces derniers temps : non pas qu'il soit rien survenu d'essentiel dans la substance de la révélation écrite, mais à cause des nombreux travaux d'exégèse et de philologie qu'a suscités la controverse religieuse de l'heure actuelle.

Nous partageons en deux classes distinctes les *Commentaires généraux* de la Bible qui méritent d'être mentionnés ici parmi les meilleurs : 1° les *petits Commentaires*, d'ordre inférieur et classique ; 2° à l'autre extrémité, les *grands Commentaires*, œuvres de haute science et de profonde érudition.

1° *Les petits Commentaires*. — Nous rangeons dans cette catégorie tous les ouvrages classiques et manuels, de valeur scientifique moindre, mais d'utilité pratique courante très suffisante, publiés surtout depuis une cinquantaine d'années, après la célèbre Bible de Carrière et Ménochius qu'on trouve encore invariablement dans la plupart de toutes les vieilles bibliothèques de nos presbytères de campagne. Tels sont, par exemple, les ouvrages de Sionnet, d'Allioli, de Drioux, de Fillion, etc., pour ne citer en passant que les plus connus et les plus dignes d'attention. Composés presque tous à une époque où l'attention du clergé était loin d'être éveillée, comme elle l'est aujourd'hui, aux délicats problèmes de la science biblique, tous ces petits ouvrages (à part cependant celui de l'abbé Fillion) ont cette caractéristique commune d'être un peu « vieillots » ou au moins un peu insuffisants comme valeur exégétique, par exclusion involontaire ou systématique des nouveautés d'érudition et de controverse, qu'on supposait devoir intéresser peu le clergé paroissial, beaucoup moins préoccupé de la théorie que de la pratique en pareille matière. C'est d'ailleurs pour répondre à cette tendance que les auteurs s'étaient appliqués à être avant tout « pratiques » dans leur manière de présenter l'interprétation courante du texte biblique, au risque de sauter parfois à pieds joints par-dessus la vérité scientifique. Un récent et très original ouvrage sur les *Contresens bibliques* suffirait à indiquer à quel point on s'est alors montré peu soucieux de rompre avec les fausses traditions du passé, sous prétexte de ne point embarrasser l'explication courante et reçue par des scrupules d'interprétations modernes, toujours un peu suspectes de vouloir condamner lecteurs et auteurs à un labeur spéculatif inutile.

Les savants de profession sont tout naturellement portés à médire beaucoup de ces petits ouvrages élémentaires. Nous ne sommes point tout à fait de leur avis. C'est une pure chimère d'imaginer que le clergé, dans son ensemble, peut et doit entrer dans le dédale des subtilités de l'exégèse : on aurait tort d'obliger tous les prêtres du ministère à avoir sous la main, comme matière ordinaire d'études, les gros travaux modernes de nos plus savants professeurs d'Ecriture Sainte. Tant qu'on n'aura pas trouvé le moyen de mettre à leur disposition de bons résumés bien faits, facilement assimilables, de tout ce qui s'écrit de vraiment utile dans ces inaccessibles dissertations de savants, on devra bien convenir que le prêtre de nos campagnes est excusable de s'en tenir, pour les besoins de son ministère, à ces petits commentaires, seuls abordables et pratiquement utiles pour lui. Ils ont eu leur heure de célébrité méritée : ils ont certainement rendu bon service aux élèves de nos grands séminaires, ne serait-ce qu'à titre de transition entre les vieilles paraphrases sans critique et les travaux modernes plus sérieux dont nous allons nous occuper tout à l'heure.

Les deux meilleurs de ces « petits commentaires, » sont pour nous ceux de Drioux et de Fillion. Parlons du premier d'abord [1]. Rien de bien original là-dedans assurément, et, semble-t-il, peu de travail personnel de l'auteur, en dehors des coups de ciseaux assez habilement donnés dans les bonnes sources. C'est bien quelque chose cependant, beaucoup même, en attendant mieux, que d'avoir su choisir aux bons endroits des citations et interprétations estimables, et d'avoir accommodé aux besoins de la prédication l'explication courante du texte sacré.

La *Bible de Drioux* n'est point un chef-d'œuvre, évidemment ; nous la laissons dans la classe des ouvrages « d'ordre inférieur » ; mais là nous n'hésitons pas à lui donner la place d'excellence. Elle réalise un progrès sensible sur ses aînées. Avant l'apparition de la « Bible de Fillion », les professeurs de nos grands séminaires la recommandaient volontiers à leurs élèves et aux prêtres du ministère. Nous ne croyons pas que, malgré ses imperfections et la rédaction par trop touffue et compacte de ses notes, elle ait perdu les qualités pratiques qui ont fait son succès auprès du clergé. Et l'on nous entend assez quand nous parlons des « qualités pratiques » d'un livre, c'est-à-dire de celles qui sont immédiatement et facilement utilisables, sans perte de temps ni fatigue d'esprit. Sous ce rapport, encore qu'un peu superficiel et, en plus d'un point, assez mal digéré, le travail de l'abbé Drioux mérite provisoirement de garder dans l'estime publique la bonne place qu'il y a prise dès la première heure de sa publication, tant qu'on n'aura rien de mieux à proposer pour le remplacer.

[1] *La Sainte Bible*, etc., par Mgr Drioux, 10e édit., 8 vol. in-8o. — Paris, Berche. — Pr. franco, 30 francs.

Dans cette classe des petits commentaires les plus récents, nous ne connaissons à l'heure actuelle rien de plus présentable et de plus digne de recommandation que la *Bible de Fillion* [1]. Voilà enfin, dans le genre modeste et abordable à tous, une œuvre de science sérieuse, qui donne à son lecteur *nova et vetera* et joint heureusement à l'interprétation traditionnelle du texte les *nouveautés* exégétiques qu'il est convenable de signaler à l'attention du prêtre désireux de se former un goût délicat et sûr en fait d'études bibliques.

M. Fillion est un érudit et un de nos professeurs d'Ecriture Sainte les plus justement estimés. Il a été un des premiers, sinon tout à fait le premier, à comprendre la nécessité de mettre à la portée du clergé la quintessence des meilleures conclusions de la critique scripturaire contemporaine. Il a essayé de combler cette immense lacune qui séparait les petits manuels vulgaires des grands ouvrages d'exégèse.

A vrai dire, sa Bible n'est pas à proprement parler un *Commentaire*, au sens propre du mot. C'est une excellente traduction du texte sacré accompagnée de nombreuses notes où l'auteur explique, à mesure qu'elles se présentent, toutes les difficultés dont la solution est nécessaire pour la bonne intelligence de la parole inspirée. Les plus récentes découvertes archéologiques et philologiques sont sobrement, mais suffisamment, mises à contribution, partout où s'offre l'occasion d'éclairer le texte et de confirmer scientifiquement son interprétation.

C'est incontestablement, à l'heure actuelle, la meilleure Bible qu'on puisse mettre entre les mains des élèves de nos grands séminaires, qui n'ont guère besoin d'un travail plus étendu pour les nécessités de leur enseignement, puisque le professeur est là pour développer à l'occasion, comme introduction et commentaire, les notes un peu courtes de l'abbé Fillion.

Mais le clergé paroissial reproche précisément à cette Bible d'être trop un livre technique et de début, et nous avouons en toute simplicité que ce reproche ne nous paraît pas sans quelque fondement. M. Fillion eût fait œuvre parfaite, à notre avis, si à la partie scientifique de son travail il avait joint un commentaire un peu plus copieux et plus pratiquement utilisable pour les besoins de la prédication.

L'idéal pour nous serait une fusion intelligente des deux systèmes Drioux et Fillion. En attendant, l'un et l'autre garderont probablement, et non sans bonnes raisons, leurs admirateurs respectifs, et nous savons des prêtres qui, ayant acheté les deux, ne trouvent point du tout que ce soit là double emploi : ils peuvent en effet se compléter et se corriger mutuellement, chacun ayant dans son genre des qualités et des défauts qu'on ne trouve pas dans l'autre.

[1] *La Sainte Bible*, etc. par L. Fillion, comprendra 8 v. in-8o à 7,50 le vol. — En cours de publication : les tomes I à V sont actuellement parus. — Paris, Letouzey.

2° *Les grands Commentaires.* — Nous sommes ici sur un terrain tout différent, en pleine science, et aux sources mêmes les plus profondes et les plus abondantes de l'érudition biblique contemporaine. Ces grands ouvrages ne conviennent assurément ni à toutes les bourses ni à toute sorte d'esprits. Encore est-il qu'ils seraient cependant fort bien à leur place dans toutes les bibliothèques ecclésiastiques un peu sérieuses. Car enfin, sans faire profession de s'adonner d'une manière spéciale et approfondie à l'étude de la sainte Ecriture, on peut se trouver par hasard, à l'occasion d'une controverse ou par très légitime curiosité, dans la nécessité d'élucider à fond un point délicat d'exégèse, pour lequel les Manuels et les petits commentaires classiques se trouvent absolument insuffisants. C'est tout plaisir et profit d'avoir alors sous la main un ouvrage de fond, solide et très complet.

Aussi comprenons-nous mal le scrupule qui arrête certains prêtres devant l'apparence volumineuse de ces grandes collections; et nous le comprenons d'autant moins qu'ils ont ici la très rare bonne fortune d'avoir à choisir entre deux ouvrages extrêmement recommandables, dont l'un est écrit en langue française, l'autre en latin : la Grande Bible de *Drach*, et le *Cursus Scripturæ Sacræ* en cours de publication. Parlons un peu de l'un et de l'autre.

La *Bible de Drach* [1] comprend 28 volumes in-4° et un atlas. Les premiers volumes renferment une *Introduction générale* où sont amplement traitées, et avec toute l'érudition moderne désirable, les questions préparatoires à l'étude générale et spéciale de l'Ancien et du Nouveau Testament. Chacun des livres est ensuite expliqué et commenté à part, avec tout le détail convenable. Nous n'avons pas d'ailleurs à insister beaucoup : la Bible de Drach est suffisamment connue. Ses auteurs, en la publiant en français, se sont inspirés des desiderata pratiques du clergé, et, tout en la mettant très largement à la hauteur du progrès de la science biblique actuelle, ils ont pris soin de la dégager de tout apparat de haute érudition qui aurait pu en rendre la lecture moins accessible, et par là même moins profitable.

Nous devons à la vérité de dire cependant que toutes les parties n'ont pas la même valeur. Quelques-unes, en très petit nombre, et surtout dans les livres de l'Ancien Testament, ont paru faibles aux critiques compétents. Malgré cela, dans l'ensemble, à cause surtout de la très large collaboration d'auteurs connus et très savants, comme Drach, Lesêtre, Le Hir, Trochon, Fillion, etc., elle garde une très grande valeur. Ses qualités pratiques incontestables la recommandent, comme le meilleur grand commentaire actuellement existant, à tous ceux qui ne voudraient pas se décider à faire l'acquisition du *Cursus* dont il nous reste à parler.

[1] *La Sainte Bible avec commentaires*, par Drach, 28 vol. gr. in-8° (atlas compris). — Paris, Lethielleux. Prix fort de catal. : 175 fr.

Cursus Scripturæ sacræ [1]. A ne considérer que la perfection scientifique absolue, cette œuvre colossale, — qui est bien près d'être un chef-d'œuvre du genre, — est d'emblée tout ce qui existe actuellement de plus parfait dans la littérature biblique tout entière.

Cette vaste publication, entreprise tout récemment, compte déjà 23 volumes in-4° au texte fin et compact dont voici la nomenclature [2] :

Introductio generalis, 1 vol., (12 fr.).
Introductio specialis, 3 vol., (30 fr.).

Commentaires :

Lib. I et II Reg., 1 v. (7,50).
Judic. et Ruth, 1 v. (6,50).
Job, 1 v. (8).
Prophetæ minores, 2 v. (15).
Daniel, Lamentat., Baruch, 1 v. (8,50).
Isaias, 2 v. (18,50).
Jeremias, 1 v. (10,50).
Ezechiel, 1 v. (9).
Ecclesiastes, Cantic. Canticor., 1 v. (9,50).
S. Pauli Ep. I ad Corinthios, 1 v. (9,60).
S. Pauli Ep. II ad Corinthios, et Galatas, 1 v. (11).
Evang. s. Matth., 2 v. (20).
Evang. s. Marcum, 1 v. (8,75).
Evang. s. Lucam, 1 v. (12).
Genesis, 1 v. (12).
S. Pauli Ep. ad Romanos, 1 v. (14).

Jusqu'où ira cette immense publication? Il serait difficile de le dire dès maintenant avec précision. On peut croire qu'elle atteindra peut-être une quarantaine de volumes, si au Commentaire proprement dit l'on joint des volumes de tables, dictionnaires et répertoires, atlas, reproductions de documents et de textes originaux, etc.

Disons tout de suite, pour caractériser d'un mot ce merveilleux travail, que c'est avant tout une œuvre scientifique, et le plus complet arsenal d'érudition et de controverse scripturaire qu'il soit possible de mettre à contribution pour l'intelligence et la défense des Livres sacrés. Pas un ouvrage sérieux, pas une dissertation, pas un article de Revues savantes, qui n'ait été fouillé et utilisé par les rédacteurs du *Cursus*. Tous les travaux à consulter, toutes les sources, sont soigneusement indiqués, quand il n'en est pas fait de citations textuelles. On trouve là réunies, exposées et critiquées, au courant du commentaire, toutes les opinions émises en France, en Angleterre, et surtout en Allemagne, par les érudits philologues et savants de haute marque sur les difficultés de

[1] *Scripturæ sacræ cursus*, auctoribus PP. Cornely, Knabenbauer, De Hummelauer, etc., S. J. — En cours de publication. Actuellement parues 19 parties en 23 vol. gr. in-8°. — Paris, Lethielleux. — Prix de catal : 222,35.

[2] Chaque partie peut s'acheter séparément (il en est de même pour la Bible de Drach) ; voilà pourquoi nous avons tenu à donner le détail et les prix de chaque volume. Les prix annoncés ici sont ceux du catalogue : nous pensons que, là comme ailleurs, les acheteurs pourraient sans doute solliciter et obtenir sans peine des réductions et des facilités de paiement.

tout genre que soulève l'histoire et l'interprétation de la Bible ; rien ne manque non plus à ce vaste commentaire, des lumières que peut lui apporter le sage emploi de l'autorité de la théologie et de la patristique.

C'est une compilation vaste et consciencieuse, sans doute ; mais c'est aussi quelque chose de plus. Les rédacteurs du *Cursus* savent y mettre, à l'occasion, l'originalité de leur sentiment personnel. Ils abordent franchement tous les problèmes qu'ils rencontrent sur leur route, et, après avoir rapporté avec tout le luxe et la fidélité possibles les opinions divergentes des auteurs, ils les discutent et proposent finalement, avec bons arguments à l'appui, les solutions qui ont leurs préférences. On peut ne pas adopter toujours leur avis, — celui par exemple de la théorie des *visions successives*, à propos de la Cosmogonie mosaïque ; — on est au moins toujours assuré d'avoir sous les yeux toutes les pièces du débat, tout le dossier de la cause, et l'on peut se prononcer sans crainte d'être taxé d'ignorance ou de connaissance insuffisante des nouveautés de la critique la plus contemporaine.

Les quatre volumes d'Introduction dûs au P. Cornely sont à notre avis presque un pur chef-d'œuvre. On aura un aperçu du soin méticuleux apporté à cette œuvre gigantesque quand on saura que dans le premier volume d'Introduction générale il n'y a pas moins de cinq cents pages au texte fin et très serré, consacrées à l'histoire du *Canon* et des textes primitifs de la Bible. Le dernier volume paru donne à la seule épître *ad Romanos* un commentaire de plus de 800 pages ; et ainsi du reste, proportions gardées.

Malheureusement, une pareille collection ne s'adresse pas indistinctement à tout le monde, ni à toutes les bourses. Elle est d'un prix qui, bien que nullement exagéré en soi, vu l'extrême abondance des matières et les difficultés d'exécution typographiques, paraîtra pourtant inabordable à beaucoup de nos lecteurs. Aussi devons-nous en toute sincérité leur donner là-dessus la note juste et pratique qu'ils sont en droit d'attendre de nous.

Le *Cursus* convient aux bibliothèques de séminaires, aux professeurs d'Ecriture Sainte, aux prêtres versés tout spécialement, par situation ou par goût, dans les études approfondies d'exégèse et de controverse sacrées. Nous le recommanderions encore, comme pouvant être fort utile à l'occasion, à tout prêtre du ministère qui serait en état de se procurer un fonds très sérieux de bibliothèque ecclésiastique, et aurait le désir de se livrer, à ses heures de loisirs ou pour la rédaction d'une conférence, à un travail vraiment scientifique sur une partie quelconque de la sainte Ecriture.

Nous ne voudrions point exciter beaucoup à acheter le *Cursus* ceux qui ne se trouveraient pas à leur place dans les catégories de lecteurs que nous venons d'indiquer. A ceux-là, moins fortunés, et plus réfractaires aux spéculations d'une science pointilleuse, nous pensons que la Bible de Drach conviendrait beaucoup mieux.

Il faut bien l'avouer, le *Cursus* se présente avec toutes les apparences et la réalité sévère de l'érudition germanique. La lecture en est assez pénible, pour plusieurs raisons. Les auteurs y écrivent un latin souvent compliqué, et dont l'intelligence réclame généralement une attention soutenue. De plus, ils ont eu l'inspiration, assez fâcheuse selon nous, d'intercaler dans le texte même une grande quantité de références et indications bibliographiques qui en rompent l'unité d'une manière regrettable. Nous persistons à trouver de beaucoup préférable le système communément employé, en France surtout, qui consiste à renvoyer en notes, au bas des pages, tous ces appendices d'érudition, que chacun peut ainsi mettre à profit quand il en éprouve le besoin, sans en être gêné au courant d'une lecture déjà suffisamment difficile par elle-même.

Dirons-nous aussi, pour parler franchement, que les savants auteurs du *Cursus* auraient bien fait de donner « plus d'air » à ces pages touffues et compactes ? L'ordre, certes, ne fait pas défaut : mais il était possible, croyons-nous, de le rendre plus saisissable à l'œil et à l'esprit par des divisions ou des industries typographiques mieux choisies et plus nettement accentuées.

Ce sont là, au demeurant, critiques de détail, et qui ne sauraient, en aucune façon, diminuer quoi que ce soit des éloges que mérite cette œuvre vraiment merveilleuse, le plus beau et le plus solide monument élevé jusqu'à présent à la gloire de la parole inspirée. Ceux qui auront le courage d'aborder l'étude du *Cursus* auront sans doute quelques difficultés à surmonter au début ; un peu de patience et de persévérance les aura vite mis à même d'en tirer un immense profit. C'est le cas de répéter à leur adresse le mot bien connu de saint Angustin : « quo laboriosius quæritur, eo fructuosius invenitur ».

En résumé, et au point de vue pratique, nous avons classé par ordre ascendant d'excellence les meilleurs commentaires actuels d'Ecriture Sainte ; à notre correspondant de faire son choix. Le *Cursus* est très savant, tout ce qu'il y a de plus savant ; *Drach* est savant encore, mais très abordable et plus que suffisant pour une étude encore très sérieuse de toutes les parties de la Bible ; *Fillion* est très bon et met bien au courant de la science, mais il est court ; *Drioux* est plus ample, plus pratiquement utilisable, mais moins sûr et moins érudit que les précédents. A chacun maintenant de faire son choix suivant son goût et ses besoins.

NOTA. — Nous tiendrons soigneusement nos lecteurs au courant de la publication du *Cursus* au fur et à mesure que de nouvelles parties paraîtront. L'œuvre est trop importante pour que n'ayons pas à cœur de réserver aux volumes à venir un compte-rendu spécial dans nos colonnes. Nous regrettons même un peu de n'avoir pu faire autrement, faute d'espace, que d'en donner pour cette fois une appréciation d'ensemble.

Q. — Quelle est la valeur des Institutions de Philosophie de Mgr Lorenzelli[1] ?

R. — L'ouvrage est une seconde édition de l'important traité de philosophie publié il y a quelques années par Mgr Benoît Lorenzelli, alors professeur au Collège de la Propagande, maintenant nonce apostolique à Munich.

Mgr Lorenzelli n'est pas un inconnu dans le monde intellectuel et philosophique. Ce distingué prélat, quoique jeune encore, s'est créé par ses travaux et ses écrits une réputation qui a franchi l'Océan et éveillé l'attention du public instruit dans l'Amérique elle-même. Doué d'un esprit élevé, souple et profond, passionnément attaché à l'étude des grands maîtres de la science catholique, il a été, dans les desseins de la divine Providence, l'un des puissants auxiliaires dont Léon XIII s'est servi pour restaurer la philosophie d'après les doctrines et la méthode du prince des philosophes, saint Thomas d'Aquin.

C'est en 1879 que Mgr Lorenzelli, nommé professeur de philosophie à l'Université de la Propagande, quitta Bologne, sa contrée natale, pour entrer à Rome dans le haut enseignement, où il ne tarda pas à se distinguer entre les professeurs les plus éminents de la Ville éternelle. Il eut la bonne fortune de se lier d'amitié avec l'un des plus forts thomistes des temps modernes, François Satolli (aujourd'hui Son Eminence le Cardinal Satolli), professeur de théologie dogmatique à la même Université de la Propagande, et ce commerce quotidien de deux intelligences d'élite, unies dans un même amour de la vérité, puisant aux sources les plus pures la science véritable et libre de tout alliage que les anciens docteurs nous ont léguée, a été pour les deux disciples du Maître angélique un principe fécond de lumières et de mutuels encouragements.

Mgr Lorenzelli s'adonna tout particulièrement à l'étude des œuvres d'Aristote et de saint Thomas. Il entreprit d'approfondir tous les graves problèmes posés et résolus par ces géants de la science. Mais, d'un autre côté, n'ignorant pas aussi de quel secours peut être à l'esprit la connaissance des travaux plus récents parus en philosophie, il se livra, avec ce talent et cette facilité d'érudition qu'il possède à un haut degré, à l'étude des langues modernes et à l'examen des doctrines mises au jour par les différentes écoles scientifiques. Ce travail de comparaison l'a mis en état de mieux apprécier la supériorité incontestable des doctrines péripatéticiennes sur tous les systèmes étrangers, et de répondre victorieusement aux objections que certains philosophes mal renseignés ou mal intentionnés, osent élever contre la philosophie d'Aristote et de saint Thomas. C'était réaliser à la lettre le programme tracé par Léon XIII dans sa célèbre Encyclique *Æterni Patris* sur les études philosophiques.

Mgr Lorenzelli, admis de bonne heure dans les rangs de l'Académie romaine de saint Thomas, dont il fut l'un des membres les plus actifs, contribua par plusieurs travaux publiés dans la Revue de cette société à vulgariser la doctrine de l'Ange de l'école ; mais ce qui est et restera aux yeux de la postérité son principal titre de gloire, c'est son manuel de philosophie, où le savant professeur a su si bien condenser les leçons qu'il donna pendant plusieurs années aux nombreux élèves groupés autour de sa chaire de la Propagande.

L'auteur s'y révèle philosophe de large envergure.

Son style est pur, simple, concis ; la pensée s'en dégage avec la netteté de l'eau qui jaillit limpide de sa source. Dans toutes les divisions règne un ordre logique, une clarté de méthode admirable : qualité que l'éminent professeur tient sans doute de ses maîtres eux-mêmes, Aristote et saint Thomas. Car ce sont les doctrines du philosophe de Stagire, retouchées, élargies, fécondées par le génie incomparable du moine d'Aquin, que Mgr Lorenzelli entend faire revivre dans son manuel. Léon XIII l'a dit : plus la philosophie remontera à ces sources premières, plus elle y puisera de principes et de lumières, plus aussi sa marche sera sûre, ses conclusions fermes et élevées.

En effet, les Institutions philosophiques de Mgr Lorenzelli se distinguent par une pureté et une solidité de doctrine, une profondeur et une puissance de coup d'œil qui étonnent tout d'abord l'esprit peu habitué aux fortes abstractions, mais qui finissent par remplir l'âme de cette douce satisfaction que produit nécessairement la possession de la vérité. Le savant auteur, s'écartant en cela de la méthode d'un grand nombre de ses confrères, vise moins à la facilité de la forme qu'à l'expression adéquate de la vérité objective. C'est pourquoi, d'ordinaire, laissant de côté certains arguments extrinsèques ou peu probants, il va droit au but et démontre la proposition qu'il énonce par une preuve intrinsèque principale, par cette preuve qui se tire de la nature même des choses. Au besoin, il reproduit quelques objections et les résout selon la forme syllogistique usitée dans l'Ecole.

Notre intention n'est pas, dans cette courte étude bibliographique, de passer en revue chacune des questions que l'éminent prélat a su mettre en si vive lumière : ce travail serait trop long. Nous ferons cependant remarquer que dans chaque partie de son traité de philosophie, sur certains points d'une plus haute importance, le brillant disciple de saint Thomas a laissé comme une marque originale et une empreinte saisissante de sa forte intelligence.

C'est ainsi qu'en *Logique*, discutant la question

[1] PHILOSOPHIÆ THEORETICÆ INSTITUTIONES *secundum doctrinam Aristotelis et S. Thomæ Aquinatis* quas in Pontificio Collegio de Propaganda Fide tradebat BENEDICTUS LORENZELLI, Antistes Urbanus, Philosophiæ, S. Theologiæ, utriusque juris doctor. — Editio altera notabiliter aucta et emendata. Romæ, ap. Off. Libr. S. C. de Prop. Fide, 1896.

de savoir en quoi il faut placer le critérium de certitude de nos connaissances, l'auteur rejette comme insuffisante l'opinion trop communément acceptée de ceux qui font consister ce critérium dans l'évidence, et que se rangeant à l'avis de philosophes illustres (les Eminentissimes Pecci et Satolli), il répond, en s'appuyant sur les paroles mêmes de saint Thomas, que le critérium de vérité pour nos connaissances non immédiatement évidentes n'est autre que l'enchaînement logique des conclusions avec leurs principes : enchaînement qui peut bien sans doute produire l'évidence, mais qui s'en distingue, et qui n'est pas comme elle sujet aux illusions de notre esprit. Saint Thomas est formel sur ce point, et il y a lieu de s'étonner que tant d'auteurs, d'ailleurs fort recommandables, aient cru devoir substituer à sa doctrine une opinion dont Mgr Lorenzelli fait voir clairement le peu de solidité.

Dans la *Métaphysique générale*, Mgr Lorenzelli, avec la sagacité du philosophe qui voit de haut et au loin, insiste sur la distinction réelle entre l'essence et l'existence, distinction méconnue par plusieurs, mais que saint Thomas regarde comme fondamentale dans l'étude de Dieu et des créatures. Il apporte à l'appui de sa thèse trois arguments, très profonds il est vrai, mais qu'il sait développer avec beaucoup de clarté et dont il tire une démonstration des plus convaincantes, ayant soin en dernier lieu de résoudre les objections les plus fréquentes sous la plume des adversaires. Cette thèse seule suffirait à donner une idée de la haute intelligence et de l'esprit éminemment philosophique du distingué prélat. Nous savons, du reste, que l'auteur a fait de cette question une étude spéciale, destinée aux lecteurs de la grande Revue romaine de saint Thomas d'Aquin.

Après la Métaphysique générale vient la *Philosophie naturelle in communi*, que d'autres désignent sous le nom de Cosmologie. Ici nous n'hésitons pas à dire que Mgr Lorenzelli s'est surpassé lui-même, et qu'il a traité de main de maître le grand problème de la composition des corps. Un reproche que l'on fait généralement aux tenants de la théorie thomiste, c'est qu'ils bâtissent *a priori* leur système de matière et de forme sans tenir compte des données et des conclusions de la science expérimentale, données et conclusions que plusieurs prétendent être diamétralement opposées à la doctrine d'Aristote et de saint Thomas sur la constitution des corps. Mgr Lorenzelli a voulu prévenir ce reproche ; et, après avoir démontré par des preuves directes la vérité de la théorie péripatéticienne, il consacre deux leçons assez étendues à en faire voir l'influence, l'action extérieure sur les différentes sciences, et à la défendre contre les attaques multiples dont elle est l'objet. Ces deux leçons dénotent chez le savant auteur une connaissance approfondie de la plupart des sciences naturelles, et une somme d'érudition qui lui permet de juger à bon escient les opinions les plus accréditées à notre époque. Nous recommandons spécialement cette partie des Institutions philosophiques de Mgr Lorenzelli à tous ceux qui n'ont su encore comprendre comment l'*Hylèmorphisme,* c'est-à-dire la théorie de la matière et de la forme, peut se concilier avec la Physique expérimentale et la Chimie. Ils y verront que l'auteur ne craint pas de descendre dans le détail des objections, et que chaque fois il y oppose une réponse victorieuse.

Nous tenons encore à signaler dans le même ouvrage la réfutation qui y est donnée des arguments que l'on se plaît à apporter en faveur de l'*Evolutionisme ;* puis les profondes considérations de l'auteur sur les sens et leur objet ; mais surtout sa *Psychologie intellectuelle* où les questions capitales de la spiritualité de l'âme, de son union substantielle avec le corps, de l'origine de nos connaissances, sont admirablement exposées. Bien peu de philosophes, depuis saint Thomas et les grands docteurs de la scolastique, ont pénétré aussi avant que Mgr Lorenzelli dans le domaine sacré de l'âme humaine, et ont su avec autant d'ampleur et de précision de doctrine conduire l'intelligence, entre les écueils opposés de l'idéalisme et du matérialisme, jusqu'à la connaissance adéquate de la partie la plus noble de notre être et de ses opérations.

Nous ajouterons que dans cette seconde édition de son ouvrage, Mgr Lorenzelli traite au long la question fort débattue et en même temps fort intéressante au point de vue physiologico-théologique *de humani fetus animatione*. La conclusion de l'auteur, — et il l'appuie sur de bonnes preuves, — c'est que l'embryon humain, conformément à la doctrine de saint Thomas, passe successivement par différentes phases préparatoires, c'est-à-dire par l'état d'être végétal et animal, avant d'atteindre la limite suprême de l'être humain, et que c'est vers la quatrième semaine à partir du jour de la conception que Dieu crée l'âme raisonnable pour l'unir au corps ainsi disposé à la recevoir. L'auteur ne se dissimule pas les difficultés que l'on peut élever contre cette doctrine. Au contraire il les pose lui-même dans toute leur force, et les réponses qu'il donne, appropriées comme toujours, méritent toute l'attention de ceux qui en ces matières font trop promptement litière des enseignements des anciens docteurs pour s'incliner sans examen devant n'importe quelle assertion proposée au nom de la science moderne.

Ces quelques remarques suffiront, croyons-nous, pour faire comprendre au lecteur le mérite et l'opportunité du traité de philosophie publié et récemment réédité par Mgr Lorenzelli. Espérons que l'éminent prélat, malgré ses soucis diplomatiques, trouvera assez de loisirs pour compléter cette œuvre vraiment remarquable, en y ajoutant la partie morale, que ses amis et tout le public attendent avec impatience.

Q. — Y a-t-il un bon traité de *Droit canonique* en français ?

R. — Cela dépend de ce que vous entendez par *bon traité de Droit canonique*. La matière est vaste, et il est plus d'une manière de l'aborder. Voulez-vous un ouvrage *complet*, qui vous renseigne instantanément et avec exactitude sur tous les points du droit public et privé qui peuvent intéresser la pratique du ministère paroissial? Nous en avons en latin qui répondraient à peu près à votre désir, ne fût-ce que Bouix dans sa grande collection de monographies canoniques, ou Ferraris dans sa *Prompta bibliotheca*, ou Craisson dans son *Manuale* bien connu, ou Deshayes dans son merveilleux petit *Memento juris*, ou Bargilliat, Bonal, Icard, etc., dans leurs très recommandables cours publiés sous le titre de *Prælectiones*, sans compter nos grands auteurs classiques dans leurs inestimables commentaires du *Corpus juris*, Santi, De Angelis, Schmalzgrueber, Reiffenstuel, etc. Mais en langue française rien n'existe encore qui soit suffisamment complet et digne d'être recommandé en toute sécurité aux studieux du Droit canonique, à l'égal des auteurs latins que nous venons de citer.

Si vous tenez absolument à ne lire que du français, voici, en attendant mieux, des renseignements utiles :

Vous trouverez d'excellentes choses dans le *Traité théorique et pratique* de Mgr Tilloy. Le droit public de l'Eglise, les grandes questions sociales et l'histoire du droit y sont bien traitées. Quant à la pratique du droit, dans ses mille petits détails qui intéressent le ministère ecclésiastique, l'ouvrage a des lacunes; ce n'est pas son genre. Malgré son double titre, c'est plutôt un livre théorique, — très digne d'éloges au point de vue de l'exposé large, spéculatif et historique, des doctrines, — qu'un manuel vraiment pratique. Achetez plutôt la seconde édition, à moins de joindre à la première la feuille volante où l'auteur a dû corriger certains *errata* sérieux que nous lui avons signalés. Bon livre en somme, que vous lirez avec fruit et intérêt, et qui constitue une œuvre à part, la première en son genre, et jusqu'à présent la plus recommandable, malgré ses défauts, dans notre littérature canonique en langue française.

Vous pouvez encore vous procurer le *Cours* alphabétique d'André, refondu récemment et réédité sous le titre *Dictionnaire de Droit canonique*, en 4 vol in-4°, par le chanoine Wagner (prix net : 48 fr.; Valzer). Il y a de tout là dedans, ce qui ne veut pas dire que tout y soit, ni qu'on y trouve tout ce qu'on aurait droit d'y chercher. La compilation de Mgr André a eu du succès dans son temps. On l'a peu à peu critiquée et négligée comme superficielle, parfois inexacte et teintée légèrement de gallicanisme. La transformation qu'elle vient de subir en a fait un ouvrage presque tout nouveau et de beaucoup *amélioré*. Nous ne le recommandons point comme parfait.

La librairie Lethielleux a publié (en un volume in-8°, 6 f.) sous le titre *Manuel de droit canonique*, un livre de Todeschi, qui n'est pas sans valeur. C'est une simple traduction faite sur l'édition italienne originale. L'auteur est italien ; c'est assez dire que, malgré sa correction au point de vue des principes généraux du droit canonique, ce petit volume ne vous donnerait pas satisfaction en tout ce qui concerne les variations et l'état actuel de la discipline ecclésiastique en France. Vous feriez bien cependant de l'avoir sous la main pour vous rendre compte de ce qu'est le droit commun de l'Eglise.

On annonce un grand traité français de droit canonique, en une quinzaine de volumes in-8°, par M. Duballet. Nous ne saurions dire à l'avance ce que vaudra l'ouvrage entier. Le premier volume seul de droit canonique proprement dit a paru, et vous avez ci-dessous notre appréciation. Ce n'est pas là sans doute le genre que vous cherchez.

Mais enfin, pourquoi, cher confrère, cette horreur du latin? Donnez-vous la peine d'essayer, et vous verrez que le latin canonique, le plus plat qui soit peut-être, n'est guère que du français. Les canonistes, gens pratiques, quelque peu réalistes, ont, beaucoup moins que les théologiens et les philosophes, le souci de la phrase et du style, et si enfin vous achetez au prix d'un petit effort le plaisir de puiser une eau saine et abondante aux bonnes sources, comment vous excuserez-vous vous-même de fuir ainsi, pour un si léger prétexte, la compagnie de nos excellents canonistes latins?

Q. — Que pensez-vous du *Cours complet de Droit canonique* de M. l'abbé Duballet, publié à la librairie Oudin ?

R. — L'auteur est un canoniste de profession, animé d'excellentes intentions, et qui puise aux meilleures sources : « Cavagnis, Santi, De Angelis, Liberatore, Soglia, Suarez, Bellarmin, Pirhing, Reiffenstuel, Schmalzgrueber, Benoît XIV, *Analecta Juris Pontificii*, Taparelli, saint Thomas, Encycliques de Léon XIII, etc. [1] »

M. Duballet divise en deux parties son *Cours complet*, qui ne formera pas moins de quinze gros volumes in-8°. Dans la première, en 3 vol., la *Partie fondamentale* ou *générale*, sont donnés les principes du droit canonique. Dans la *Partie spéciale*, laissant de côté comme peu logique et peu scientifique l'antique méthode des Décrétales, il adopte le système des Traités séparés, qu'il rapporte aux trois grandes divisions classiques : les *Personnes*, les *Choses*, les *Peines et les Jugements*.

Deux volumes seulement sont parus à l'heure actuelle : les tomes I et XIII.

Le tome I renferme deux titres, consacrés l'un aux *Notions préliminaires*, l'autre au *Droit public de l'Eglise*.

[1] *Traité des principes*, Introd., p. XII.

Dans les *Notions préliminaires*, on lira avec intérêt le chapitre IV, consacré à l'étude du droit national et du droit gallican. L'auteur, après avoir défini avec beaucoup de justesse ce que l'on entend par droit national, en étudie les sources vraies ou fausses pour la France, dans les capitulaires des rois, la Pragmatique sanction, le droit de régale, les libertés gallicanes, la déclaration du clergé de 1682, la constitution civile du clergé, les décrets de 1809 et 1893 sur les fabriques, et les coutumes légitimement prescrites. Près de cent pages sont employées à élucider toutes ces questions qui sont du plus haut intérêt pour nous, Français, surtout celles des coutumes. M. Duballet ne craint pas de pénétrer jusqu'au cœur de la situation actuelle de l'Eglise en France, par rapport à l'observation de la législation ecclésiastique.

« Il n'est, dit-il, en aucune façon téméraire d'affirmer que nous vivons presque exclusivement sous un régime *spécial, contraire au droit commun, régime de la coutume à tous les degrés de la hiérarchie*.

« Que penser de ces multiples coutumes qui dérogent au droit commun ? Les coutumes françaises actuelles contraires au droit commun peuvent être envisagées dans leur ensemble : ce que l'on peut appeler le bloc des coutumes ; ou bien on peut considérer séparément chacun de ces multiples usages.

« Sous le premier aspect, il nous paraît impossible de justifier pleinement le droit coutumier français et de légitimer la situation anormale des Eglises de France ; la non-valeur légale du droit coutumier ainsi considéré est facile à constater...

« Mais si de l'ensemble des usages qui constituent le droit coutumier français, nous descendons dans le détail des diverses coutumes, tout esprit sérieux reconnaîtra que plusieurs d'entre elles (bien peu, dit-il ailleurs) sont légitimes, que d'autres paraissent douteuses, que quelques-unes sont réprouvées par le droit...

« Il est hors de doute qu'un retour à la législation générale de l'Eglise s'impose. Tout le monde en sent le besoin, disons même l'extrême urgence.

« C'est en grande partie à l'abandon du droit canon que la France a dû la déchéance dont le terme a été la Révolution de 1789. C'est en grande partie à l'hésitation avec laquelle la France a accepté le retour au droit canon, qu'elle doit ses fluctuations lamentables et ce marasme où lentement, ignominieusement, elle se sent mourir. C'est à l'adoption intégrale et définitive du droit canonique, que les voix les plus autorisées de Rome et de la France nous conseillent de revenir. C'est par là que commencera le salut de la France et de l'Eglise. »

Le tome I se termine par de nombreux *Appendices* dans lesquels on trouve le texte officiel des principaux documents invoqués, à tort ou à raison, comme sources du droit canonique national pour la France, depuis la Pragmatique sanction de Charles VII jusqu'au Décret du 27 mars 1893 sur la comptabilité des fabriques.

Le tome XIII est un *Traité théorique et pratique des Conseils de fabrique*. L'auteur, un collaborateur de M. Duballet, se met en présence du fait accompli : « Puisque par suite de circonstances indépendantes de leur volonté, les conseils de fabrique doivent subir la nouvelle législation, nous croyons qu'il est utile de les aider dans l'application pratique. »

Quatre parties : l'organisation des fabriques ; leur fonctionnement ; formalités administratives que les fabriques ont à remplir dans la gestion de leurs deniers ; les fabriques de Paris, des églises métropolitaines et cathédrales, et régie des biens des menses curiales.

Enfin plusieurs appendices (250 pages) donnent : 1° les principaux actes législatifs ou réglementaires concernant les fabriques : 2° les indications des pièces à produire dans les principales affaires des fabriques ; 3° un extrait du décret du 6 novembre 1813 sur la conservation et administration des biens que possède le clergé.

L'exposition du traité est très claire, facile à suivre, bien documentée ; c'est tout ce que nous en pouvons dire.

Q. — J'ai lu dans la *Revue des Deux Mondes* un article sur un ouvrage intitulé : *Esprits logiques et esprits faux*, par Fr. Paulhan. *L'Ami du Clergé* voudrait-il nous donner une appréciation de ce même ouvrage et nous dire sa valeur, sa portée, son genre ?

R. — *Esprits logiques et esprits faux*, de M. Paulhan, édité chez Alcan, est un essai métaphysique de classification des intelligences, par degré d'intellectualité d'abord, puis par les qualités mêmes, la tournure de l'esprit.

L'auteur s'efforce de ranger les intelligences en genres, en classes, tout comme on l'a fait pour les plantes, mathématiquement.

Son étude offre des aperçus ingénieux, des chapitres très fouillés, un mérite d'analyse et d'abstraction vraiment remarquable, mais elle sent son positivisme et n'est pas exempte d'aridité.

Aussi quelle entreprise ! Vouloir classer les esprits comme les plantes d'un herbier ! Y parviendra-t-on jamais? Quelques-uns ne craignent pas de l'affirmer. Mais ce sont ceux qui croient, malgré toutes les faillites, au progrès indéfini, moral et intellectuel. Comme si les chefs-d'œuvres de l'esprit et les vertus de l'âme avaient centuplé en ces derniers temps ! Comme si l'Evangile n'était qu'un essai ! Mais sans pousser la confiance jusqu'à cette absurdité, il est juste de reconnaître que l'esprit d'analyse a été plus loin que jamais peut-être, en notre siècle, ainsi que l'esprit critique, et qu'on pourra peut-être encore préciser et réduire davantage les formules.

Le beau résultat, hélas ! si l'on ne parvient ni à

étendre l'intelligence, ni à perfectionner l'âme, à quoi nos métaphysiciens et critiques n'ont d'ailleurs aucune prétention.

On peut parvenir à une classification des esprits très générale, très large ; mais lorsqu'on veut serrer le sujet de trop près, quelle illusion !

Est-il rien de plus fugace, de plus complexe, varié, mobile, changeant que le monde intellectuel ? Peut-on sérieusement espérer de disséquer à fond une intelligence à la formation de laquelle ont concouru des milliers d'éléments et dont les nuances sont infinies ? Y a-t-il eu jamais deux intelligences identiques ? Y en a-t-il jamais eu une seule identique à elle-même et qui n'ait subi une foule d'insaisissables transformations ?

La plus simple, celle qui se soumet le plus complètement à un dogme et que M. Paulhan doit considérer par suite comme n'étant pas supérieure, n'est-elle pas un abîme de complexités ?

Voilà ce que ne veulent pas comprendre nos modernes docteurs. Parce qu'on arrive à photographier l'invisible.... à notre œil, s'imaginent-ils arriver jamais à photographier l'invisible absolu, l'immatériel ?

Malgré son titre qui paraît diviser l'ouvrage en deux, M. Paulhan le divise en trois, car dans une première partie il étudie d'abord l'intelligence dans ses rapports avec les sentiments, rapports plus ou moins étroits, depuis le type dont le jugement n'est que sensation et intérêt, jusqu'aux intellectuels qui arrivent aux plus complètes abstractions.

Il fait d'ailleurs remarquer, bien qu'il ait toutes les chances pour être supérieur au rudimentaire, que l'intellectuel n'est pas toujours le plus intelligent. Que de ratés parmi les intellectuels !

C'est ensuite qu'il passe à la distinction entre *esprits logiques et esprits faux*.

Et l'on est en droit de se demander de suite pourquoi l'auteur s'est servi de ces qualificatifs, au lieu de ceux de *esprits justes et esprits faux*, un esprit logique pouvant être faux, comme M. Paulhan le reconnaît lui-même.

Partez, en effet, d'un faux principe, poussez à l'extrême ce principe, avec la plus rigoureuse logique ; plus vous irez loin, plus vous serez absurde.

On nous dira peut-être que c'est là une chicane de mots. Mais il nous semble qu'on ne saurait être trop exigeant sur le choix et la valeur des expressions, en un sujet si ardu, si subtil, si compliqué et où le moindre écart peut amener les plus extrêmes malentendus.

Quoiqu'il en soit, l'auteur étudie successivement les formes de l'association systématique, à savoir : les équilibrés, les raisonneurs et les logiciens, les outranciers et les spécialisés, avec plusieurs de leurs nuances, et il nous fait voir qu'il y a à prendre et à laisser chez ceux qui, de prime abord, nous paraîtraient devoir être les plus parfaits. C'est ainsi que les équilibrés peuvent être des modèles de médiocrité, ce qui s'explique, s'ils n'ont à équilibrer que des facultés inférieures, et que les logiciens sont susceptibles d'être très étroits et très fermés, sans parler de la tendance qu'ils ont à être très ennuyeux.

M. Paulhan analyse ensuite les types caractérisés par la prédominance des luttes et des arrêts des phénomènes intellectuels, ce qui semblerait parfois rentrer quelque peu dans son premier chapitre, celui sur l'intelligence et les sentiments.

Il passe ensuite à l'association par contraste, puis par contiguïté, en citant des exemples qui ajoutent à l'intérêt de la théorie.

Viennent enfin les esprits faux. Pourquoi M. Paulhan les appelle-t-il maintenant illogiques ?

Les esprits sont faux, comme il le démontre, par prédominance excessive des idées directrices, dont il faudrait pourtant exclure, ce que bien entendu ne fait pas notre auteur, les idées révélées.

Ils le sont non moins par l'insuffisance de la direction de ces idées directrices. C'est même la forme la plus usuelle.

Ils sont enfin faussés par l'influence du sentiment et par les phénomènes anormaux.

Puis viennent les divisés, les frivoles, les étourdis, les déséquilibrés.

A propos du type divisé, M. Paulhan écrit : « S'il faut voter, tel sera révolutionnaire et anticlérical qui deviendra religieux et conservateur lorsqu'il s'agira de l'éducation de sa fille. En public, on fait bon marché de ce que dix-huit siècles de christianisme ont pu laisser de traces dans notre civilisation, mais en particulier on confie son fils aux religieux et l'on envoie sa fille au couvent, — sans d'ailleurs chercher à synthétiser ou à rectifier l'une par l'autre les opinions divergentes auxquelles on se conforme. »

Que d'exemples nous connaissons de ce type !

Q. — 1° Peut-on croire avec fondement certain à toutes ces grâces innombrables, spirituelles et temporelles, obtenues par l'intercession de saint Antoine de Padoue et énumérées dans le *Pèlerin* (Paris, 8, rue François I^er) ?

Comment s'est établie l'offrande du pain de saint Antoine ?

Je désire ardemment obtenir par l'intercession de ce saint la restitution de plusieurs titres au porteur extorqués ; quelles prières plus propices lui adresser et combien de temps ?

2° Des nombreuses vies de saint Antoine parues ces années dernières, quelle est celle où l'on trouverait le plus à utiliser pour des instructions sur saint Antoine et son œuvre du Pain des Pauvres ?

R. — Ad I. Oui, vous pouvez y croire, avec fondement très certain. Si le *Pèlerin* aime à rire, ce n'est pas quand il parle de son cher saint Antoine, et le R. P. Hippolyte ne publie que des lettres bien authentiques. Et à moins de supposer que leurs signataires ne se soient fait illusion et ne remercient saint Antoine, en bel argent sonnant, que pour des faveurs imaginaires, vous devez vous rendre à l'évidence des faits.

Priez donc avec confiance saint Antoine de vous

obtenir la restitution de vos titres. Aucune pratique spéciale n'est requise; mais n'oubliez pas d'intéresser matériellement saint Antoine à votre affaire, en lui promettant une certaine somme pour le Pain des Pauvres : c'est la caractéristique de cette dévotion, et presque la condition *sine qua non* de la réussite.

La naissance de l'Œuvre du Pain des Pauvres a été racontée tout au long par M. Etienne Jouve dans son livre *L'Arrière-Boutique de saint Antoine à Toulon et le Pain des Pauvres* (in-18 de 268 p., neuvième édition, 2 fr. 50 ; Paris, Retaux, 82, rue Bonaparte) : commencements très simples, comme ceux de toutes les œuvres divines. Le 12 mars 1890, Mlle Bouffier ne pouvait ouvrir la serrure de son magasin de lingerie, 41, rue Lafayette, à Toulon ; un ouvrier, après maints essais, ne voyait plus d'autre ressource que d'enfoncer la porte, lorsque Mlle Bouffier eut une inspiration : « Si tu promettais, se dit-elle, un peu de pain à saint Antoine pour ses pauvres, peut-être te ferait-il ouvrir la porte sans la briser. » On tente un dernier effort, et la première clef introduite dans la serrure brisée l'ouvre sans la moindre résistance. La nouvelle se répand; une amie donne à Mlle Bouffier une petite statue de saint Antoine, qu'elle installe dans son arrière-boutique ; les dévots affluent, viennent prier le saint et lui promettre du pain en échange des grâces demandées; et l'Œuvre du Pain des Pauvres ainsi fondée dans cette arrière-boutique ne va plus cesser de se répandre à tous les coins du monde.

Ce même livre contient aussi des détails fort instructifs sur « ce qu'on demande à saint Antoine ». On s'en remet à lui pour toutes sortes d'intérêts matériels; on lui demande la santé, le gain des procès, le recouvrement des mauvaises créances, un avancement, etc. ; il réconcilie les ennemis et les familles divisées, donne de l'ouvrage aux ouvriers, des élèves aux supérieurs et supérieures de maisons d'éducation, et le succès aux candidats aux divers examens. Tout le monde sait que sa spécialité est de retrouver les objets perdus. Et trois cousines qui lui avaient demandé la grâce de rester réunies encore pendant huit jours de vacances, « ont été exaucées contre toute espérance. »

Mais il est extrêmement rare que les dévots de saint Antoine ne l'invoquent que pour des faveurs uniquement temporelles. « Outre ceux qui ne formulent jamais une demande sans la faire suivre de cette restriction toute chrétienne : *si telle est la volonté de Dieu, ...si cette faveur doit être utile à mon âme,* nous avons le devoir d'affirmer que le nombre des lettres par lesquelles on sollicite des grâces spirituelles est très considérable. A côté de ménages chrétiens demandant à saint Antoine le bonheur d'obtenir un enfant, il y a les âmes d'élite qui le supplient d'aplanir les obstacles qui s'opposent à leur vocation. » Notre saint guérit un prêtre qu'une maladie empêchait de se faire trappiste ; une jeune fille l'implore pour qu'il l'aide à briser les derniers liens qui l'attachent à sa famille, afin qu'elle puisse se réfugier dans le cloître où elle a déjà son cœur, et le saint l'exauce, tout comme il détourne d'une autre un mariage que ses parents voulaient lui imposer. Des victimes d'unions illégitimes demandent avec instance leur conversion et celle de leur complice ; des pécheresses implorent avec des sanglots une vie d'honnêteté et de repentir ; des jeunes gens écrivent : « Que saint Antoine m'accorde la sobriété et plus encore la chasteté. » L'amour maternel, la piété filiale ou l'amitié le supplient de ramener à Dieu des âmes chéries, et les enfants prodigues reviennent à la table du Père de famille.

Bref, « on demande tout à saint Antoine, et il est bien peu de choses qu'il n'accorde. » Mais s'il est ponctuel dans les faveurs qu'il distribue, il exige en retour qu'on le soit envers ses pauvres; il n'aime pas les mauvais payeurs, et il faut avec lui jouer franc jeu : donnant, donnant. M. Jouve rapporte à ce sujet quelques anecdotes fort piquantes entre toutes celles dont son livre est semé.

Quels sont ceux qui mangent le pain de saint Antoine? Les vieillards des Petites Sœurs des pauvres, les asiles, les maisons d'orphelins et d'orphelines, des communautés cloîtrées « où des sœurs vivaient, heureuses tout de même dans leur pauvreté indicible, sur le pied de 20 centimes par personne et par jour. »

Mais il ne faudrait pas demander à saint Antoine des secours pour une œuvre où l'on ne prierait pas : « Partout, écrivait Mlle Bouffier, où l'on installera l'œuvre du Pain sans s'assurer la prière du pauvre, l'œuvre produira peu de fruits. »

Aux lecteurs qui nous consultent sur l'affectation du tronc de saint Antoine aux écoles libres, signalons le moyen employé à Toulon par Mlle Bouffier pour attirer des enfants dans les écoles chrétiennes. Il consiste simplement dans le tirage mensuel d'une tombola se composant d'un lot de 25 francs par classe, tombola à laquelle tous les élèves participent sous certaines conditions déterminées par un petit règlement [1].

Ce système a produit des résultats merveilleux;

[1] « 1° Les enfants devront ne jamais manquer l'école plus de trois fois sans raison, dans le courant du mois.

« 2° L'enfant qui manquerait la messe le dimanche ou le catéchisme, ne fût-ce qu'une fois, sans raison légitime, serait exclus ce mois-là du tirage.

« 3° L'indiscipline habituelle, les mauvaises notes fréquentes, seront aussi des motifs d'exclusion.

« 4° Enfin, les enfants ne devront jamais se mettre en retard pour le paiement des rétributions scolaires mensuelles aux Frères et aux Sœurs. Tout enfant qui, à la fin du mois, ne se sera pas mis en règle à ce sujet, ne pourra prendre part au tirage. »

Tous les jours en entrant en classe les enfants font une prière, les bras en croix, pour supplier le saint bien-aimé de protéger l'Œuvre et de répandre ses faveurs sur ceux qui l'invoquent.

et chaque mois quarante enfants gagnent chacun vingt-cinq francs, ce qui représente une somme de mille francs portés dans les familles pauvres.

C'est un livre délicieux que l'*Arrière-Boutique*, tout embaumé de ces trois sentiments qui expliquent toute l'Œuvre du Pain des Pauvres : religion, prière, charité.

Ad II. Vous trouverez déjà beaucoup dans l'*Arrière-Boutique*, sur l'œuvre elle-même. Si vous désirez une Vie de saint Antoine, la meilleure à utiliser en chaire est le *Saint Antoine de Padoue* de Mgr Ricard (un vol. in-18 de 404 p., huitième édition, 3 fr. 50, Retaux).

On a dit beaucoup de mal des études biographiques de Mgr Ricard. Qu'elles aient moins d'envergure et soient moins *définitives* que d'autres, on ne saurait le nier. Mais comme elles sont intéressantes! On n'a qu'à se baisser pour y recueillir les perles, je veux dire les récits et les mots qui vous peignent en pied les personnages ou les situations. N'est-ce point Spuller qui prisait tant son *Lamennais?*

Sa vie de saint Antoine a les mêmes qualités et les mêmes défauts ; ces derniers ne vous gêneront guère, et les premières vous serviront beaucoup pour faire sur le Saint des pauvres des entretiens où l'on ne dormira pas [1]. Nulle part ailleurs vous ne trouverez pareille richesse de détails et d'anecdotes, de traits qui entreront dans la mémoire de vos auditeurs et y graveront au vif le culte de saint Antoine de Padoue.

Et vous aurez bien travaillé, quoi qu'en pensent certains. Car, — et il nous plaît de terminer par là, — « si pour nous enseigner de nouveau l'efficacité souveraine de la prière et de l'aumône, et nous convaincre de l'utilité de l'intervention des saints, même dans les menus incidents de la vie, Dieu ne dédaigne pas de se servir de ces nécessités matérielles auxquelles le grand nombre est plus sensible qu'aux besoins de l'âme, qui donc pourrait se permettre de le trouver dangereux?

« N'est-ce donc pas en guérissant les malades, en rendant la vue aux aveugles, l'ouïe et la parole aux sourds-muets, en donnant à manger à ceux qui avaient faim, que le Christ prouvait sa doctrine et la faisait accepter par les pauvres gens de la Galilée?

« Parmi ceux qui recouraient à lui pour être délivrés de leurs infirmités, combien songeaient à lui demander la foi ? On n'attendait de lui que la santé, et à ceux qui recouraient à sa miséricordieuse bonté il donnait en même temps la foi, comme par surcroît.

« C'est pourquoi nous n'éprouvons aucune inquiétude. Avec les faveurs matérielles qui la caractérisent, c'est un renouveau de foi que la dévotion providentielle du Pain des Pauvres ne peut manquer d'apporter à ceux qui se sentent inspirés d'y recourir.

[1] Si vous n'étiez pas très pressé, vous pourriez attendre ceux que nous allons prochainement donner dans l'*Ami du Clergé paroissial*.

« Rassurons-nous : si saint Antoine ne convertit pas d'emblée tous ceux qu'il oblige, il n'entend pas être dupe.

« Il ne prend les hommes tels qu'ils sont que pour les faire, par degrés, devenir comme ils devraient être [1]. »

[1] *L'Arrière-Boutique*, p. 111-112.

2° Notices et renseignements divers

Theologia moralis auct. P. Lehmkuhl, editio octava. Deux forts vol. in-8° de 820 et 880 p. (Paris, Lethielleux). Prix 20 fr.

Nous n'avons pas à présenter l'œuvre célèbre du P. Lehmkuhl à nos lecteurs. Elle est universellement connue et estimée dans le monde catholique, et c'est assurément un phénomène rare et significatif qu'un ouvrage aussi sérieux, et d'apparence assez peu abordable, ait eu, en moins de quelques années, la rare bonne fortune d'arriver jusqu'à sept éditions. L'auteur nous offre aujourd'hui la huitième. On peut, sans être grand prophète, lui prédire le succès de ses aînées.

Nous l'avons déjà plusieurs fois fait observer, à propos des consultations qui nous ont été adressées sur ce sujet, cette volumineuse *Théologie morale* n'est pas, par son prix et son genre de rédaction, absolument à la portée de tout le monde. Elle dépasse notablement le cadre de nos « manuels » classiques. L'infini détail de ses divisions et sous-divisions, joint à l'emploi d'un latin parfois difficile à saisir, au moins pour nous autres Français, lui enlève un peu de ces qualités pratiques qui sont pour les commençants, et aussi pour un certain nombre de prêtres du ministère, la condition première et « sine qua non » des livres de ce genre.

Mais, en revanche, pour qui veut se donner la peine de s'accoutumer au genre du P. Lehmkuhl, quelle inépuisable source de renseignements et de solutions de toute sorte, sur tous les sujets possibles, dans ces deux énormes volumes! Quelle finesse d'analyse et quelle solidité d'argumentation! L'auteur a visé à être complet, et c'est justice de constater qu'il l'est certainement, sans admettre jamais dans sa rédaction ni longueurs ni développements inutiles. Pas une question un peu pratique, même parmi les plus *modernes*, n'est omise. On peut ne pas goûter toujours les tendances largement probabilistes du P. Lehmkuhl, — comme, par exemple, quand il tient pour suffisante au quasi-domicile matrimonial l'intention de rester au même endroit *per quatuor menses*, — on peut, disons-nous, pour lui comme pour tous les auteurs de morale, faire ses réserves de critique et d'appréciation sur des points de détail ; mais il est vraiment impossible de nier, dans l'ensemble, le profit incontestable que pourront retirer de cette très ample *Theologia moralis* les professeurs de morale, les prêtres studieux que ne rebutent point les « gros livres », et même les élèves particulièrement laborieux et intelligents de nos séminaires.

Le P. Lehmkuhl est désormais une autorité avec laquelle il faut compter. Nous ratifions volontiers pour notre part ce jugement de l'opinion publique, non sans regretter tout de même un peu que le savant auteur hollandais n'ait pas eu — disons franchement notre pensée — une plume « française » à sa disposition.

Donnons maintenant, en quelques mots, pour ceux qui ont sous la main les éditions précédentes, un aperçu sommaire des principales corrections et améliorations introduites dans celle-ci :

Tom. I, n. 841 et ss. — Le P. Lehmkuhl corrige ici et rétracte nettement la doctrine insuffisamment sûre qu'il avait enseignée dans ses précédentes éditions touchant la licéité de l'avortement artificiel *ad vitam matris salvandam*. Jusqu'en ces derniers temps, de bons théologiens voulaient encore regarder cette opération comme non absolument condamnable. La question est désormais tranchée par un décret du S. Office (15 juillet 1895). Il faut tenir pour le *non licet*, sur toute la ligne. Toutes les théologies antérieures à 1895, qui sont d'un avis

différent sur ce point, doivent être corrigées dans le sens du décret.

C'est là, croyons-nous, la modification la plus notable apportée à cette nouvelle édition.

N. 992. — En matière de prescription, le titre faux en soi est déclaré équivalemment *coloré*, et par conséquent suffisant, quand à l'erreur de droit ou de fait se trouve jointe la bonne foi juridique.

N. 1212. — A propos de la graisse employée en assaisonnement, on apporte un décret du Saint-Office (1er mai 1895) étendant à toute sorte de graisse les permissions relatives à la graisse de porc.

Tom. II, n. 72. — L'auteur rejette plus explicitement l'opinion de quelques théologiens d'après lesquels, en pays hérétique, il serait permis d'adjoindre à une personne catholique une autre personne hérétique, à titre de parrain ou de marraine, dans la collation du baptême.

N. 205. — La S. Pénitencerie avait donné, à propos du commerce de Messes, une réponse célèbre que tous les auteurs rapportent inexactement dans les termes suivants : « (Licet) exclusa quacumque *studiosa* collectione Missarum... » Le mot *studiosa* doit être biffé ; il n'est pas dans le texte authentique de la réponse,

N. 380. — Par analogie avec une récente décision du S. Office (14 août 1892), le P. Lehmkuhl croit prudent de conclure qu'une approbation *ad confessiones audiendas* n'est valide, quant à son usage, que lorsque l'on en a reçu effectivement la notification officielle, et que l'on ne doit, par conséquent, pas en user avant cet instant précis, la concession fût-elle accordée réellement et même expédiée. Cette solution modifie le sentiment différent, précédemment adopté par l'auteur.

N. 612. On donne ici deux décrets assez significatifs du S. Office (17 nov. 1875 et 15 avril 1885) qui permettent une conclusion plus large en fait d'achat d'*actions* de sociétés industrielles et financières par les ecclésiastiques.

N. 708. — A propos d'un cas célèbre de mariage rapporté par Benoît XIV, et dont la solution n'était pas donnée dans l'édition précédente, le P. Lehmkuhl cite cette fois la réponse ; l'affaire fut terminée par une concession de dispense qui confirme le pouvoir qu'a le Souverain Pontife de dissoudre le mariage contracté dans l'infidélité, après conversion de l'un des deux époux.

N. 838. — Une nouvelle et intéressante solution sur la « fécondation artificielle ».

N. 925 et ss. — Dans toute cette matière des *censures* l'auteur a introduit un certain nombre de modifications relativement légères, nécessitées par de nouveaux décrets des Congr. romaines. A noter spécialement, au n. 936, une rédaction plus nette et plus sévère en ce qui concerne l'*absolutio ficta peccati complicitatis*, conformément à la toute récente décision du S. Office (19 février 1896). On cite également le décret du 13 janvier 1892, aux termes duquel l'ignorance, même crasse, de la censure n'empêche pas de l'encourir.

Disons enfin que l'auteur a eu soin de compléter, à la fin de ce second volume, la collection des documents émanés du Saint Siège, en y ajoutant tous ceux qui ont paru depuis la dernière édition et sont de nature à intéresser la théologie morale.

Disputationes theologicæ seu Commentaria in Summam D. Thomæ, auct. Ad. Paquet, S. Theol. prof. in Univers. Lavallensi. — Tom. I. *De Deo uno et trino* (548 p.) ; Tom. II : *De creatione* (468 p.) — Québec, libr. Demers.

Ces deux volumes sont le commencement d'une série qui sera sans doute continuée, et, très sincèrement, nous souhaitons que l'auteur mène promptement à terme l'œuvre qu'il a si brillamment entreprise.

Nous ne sommes plus là sur le terrain habituel des *manuels* et livres classiques de théologie. L'Amérique est décidément, dans tous les genres, la terre classique des surprises. M. Tanquerey nous offre, avec sa *Synopsis theologiæ dogmaticæ*, un livre d'allure essentiellement pratique et moderne, qui nous porte à conclure que les Américains sont gens réfractaires à tout enseignement métaphysique ; et voilà qu'un autre Américain, M. Paquet, publie un cours de théologie dans le vieux genre « Cajétan », c'est-à-dire tout ce qu'il y a de moins moderne dans la méthode, de plus subtil et métaphysique dans les principes mis en cause et dans la charpente de l'argumentation. Il est vrai que de ces deux éminents professeurs l'un, « le pratique », professe à Baltimore, et l'autre, « le spéculatif », à Québec, ce qui explique le mystère. On est américain aux Etats-Unis, tandis que l'on reste toujours français dans le Canada.

C'est une idée originale assurément que de restaurer dans l'enseignement de la théologie la fameuse méthode, chère aux anciens, des « Commentaires » sur la Somme théologique de saint Thomas. Il n'en faut point médire. Aucun système d'exposition ne vaut celui-là pour apprendre à pénétrer, goûter et bien retenir la lettre même du Docteur Angélique. Ce n'est pas tout, il est vrai, aujourd'hui surtout, de suivre *ad unguem* « son saint Thomas » ; mais enfin, si c'est là, comme l'a tant de fois rappelé Léon XIII, l'essentiel et le fond indispensable d'une solide et rationnelle formation théologique, l'œuvre de M. Paquet, quoiqu'on puisse penser de son allure archaïque, mérite certainement d'être signalée avec grands éloges à l'attention de nos maîtres actuels de la théologie, aux fins connaisseurs et amis fidèles de la pure doctrine scolastique et thomiste.

Il convient d'ailleurs d'ajouter tout de suite que ces *Commentaires* de la Somme sont loin de présenter l'impitoyable sécheresse de rédaction et d'idées qui fait parfois des anciens ouvrages, bâtis sur le même plan, de véritables épouvantails pour nos modernes cervelles, beaucoup plus accoutumées à *sentir* qu'à *penser*. Nous parlions de Cajétan tout à l'heure ; en réalité, c'est plutôt Sylvius que M. Paquet a pris pour type de son travail. Comme ce dernier, il suit à peu près pas à pas l'ordre et la succession des articles de la Somme, reproduit, presque dans leur texte, les arguments qui s'y trouvent, et donne enfin scrupuleusement les objections et les réponses de saint Thomas. Mais, tout en suivant le Maître de très près, l'auteur ne néglige aucune des « nouveautés » qui peuvent utilement compléter son enseignement ; c'est dire qu'il se met en mesure de se laisser lire et comprendre par ses contemporains.

C'est là, paraît-il, le cours que M. Paquet fait à ses élèves ; nous les félicitons d'être en état de s'assimiler une nourriture aussi substantielle ; voilà certes qui fait grand honneur à l'Université de Québec et à ses professeurs. Nous n'en sommes pas là chez nous, malheureusement ! du moins dans la grande majorité de nos séminaires. Cela viendra — pourquoi ne pas l'espérer ? — quand l'esprit de nos jeunes gens, de nos meilleurs au moins, aura reçu une éducation de philosophie scolastique plus solide et profonde, une formation métaphysique plus sérieuse. D'ici là, c'est surtout aux professeurs et aux fervents amis de saint Thomas que nous recommandons les *Commentaires* de M. Paquet. Peu d'ouvrages, à notre avis, sont plus aptes que celui-là à donner au lecteur un goût éclairé et une très exacte connaissance de la *Somme théologique*.

Quand d'autres volumes paraîtront, nous aurons soin de les annoncer.

Theologiæ moralis institutiones, auct. Ed. Génicot, S. J., tome I. — Un vol. in-8o de 715 pages. (Louvain, Polleunis).

Le P. Génicot, professeur de théologie morale à Louvain, publie le cours qu'il donne à ses élèves. Il s'excuse lui-même de s'être laissé entraîner à grossir encore le nombre toujours croissant des manuels de théologie morale. A notre avis il a tort de s'excuser, et ce nouveau « compendium », dont nous n'avons encore que le premier tome, figurera mieux qu'à titre de simple unité dans la collection des classiques de la théologie morale.

L'auteur est largement probabiliste à la suite de ses confrères en religion et maîtres de prédilection, Ballerini, Palmieri, Lehmkuhl, etc., qu'il suit de près et résume, non sans une indépendance qui ajoute beaucoup à la compétence de ses solutions personnelles.

Félicitons le P. Génicot d'avoir un peu corrigé le P. Lehmkuhl, par exemple à propos du quasi-domicile matrimonial. Il trouve, et avec raison, à notre avis, qu'on ne peut vraiment pas tenir pour probable, comme le dit Lehmkuhl, l'opinion qui se contente de l'intention d'habiter *quatre mois* pour constituer l'*animus manendi per majorem anni partem*

Nous le féliciterions moins de certaines résolutions vraiment bien larges, de celle par exemple qui se lit à

la page 405 et donne comme licite *inter sponsos, exiguam quamdam veneream delectationem.* Ceci, sans plus ample explication justificative, nous parait bien un peu... risqué.

Laissons là ces détails. Quel est l'auteur de morale qui sera jamais à l'abri de toute critique un peu pointilleuse ? Nous regretterions de paraître contester la valeur de cette œuvre très originale, très solide et, ce qui ne gâte rien, *très moderne.* Le P. Génicot a, comme on dit, « beaucoup de lecture ». Il est fort érudit et connaît à fond les travaux de ses contemporains. On pourra trouver parfois un peu sèche et trop abrégée la formule de sa décision ; mais avec lui on sera toujours suffisamment renseigné sur les bonnes sources à consulter, si l'on veut en savoir davantage. Il convient d'ailleurs de ne pas oublier que c'est là un « manuel » didactique, un abrégé classique à l'usage des élèves, et, parmi les bons, nous croyons qu'il passera certainement pour un des meilleurs.

Dissertatio de Prædestinatione D. N. J. Christi, auctore S. Alphonso Maria de Ligorio, éditée pour la première fois par le P. Van Rossum, C. SS. R. — 1 plaq. in-8° de 32 pp. (Rome, Cuggiani).

On vient de retrouver un manuscrit nouveau de S. Alphonse, totalement inconnu et inédit. C'est une dissertation, composée en langue italienne, sur la fameuse question du « motif de l'Incarnation et de la Rédemption, » que le très saint et savant auteur intitule exactement *D. N. Jesu Christi Prædestinatio.* C'est cette dissertation que le P. Rossum publie aujourd'hui. Avec quelle joie les amis de S. Alphonse et théologiens de profession accueilleront cette bonne fortune, il est, n'est-ce pas, bien superflu de le dire.

Une *Introductio,* due tout entière à la plume du P. Rossum, met le lecteur au courant de la question théologique et prépare ainsi, en peu de mots, l'intelligence facile de la solution donnée dans la *Dissertatio* au fameux problème.

Saint Alphonse embrasse nettement l'opinion de saint Thomas et de saint Bonaventure qui donne, dans l'ordre présent, le péché d'Adam comme motif de l'Incarnation ; et parmi les différentes manières de subordonner au péché de l'homme la prédestination du *Christ Rédempteur,* notre saint choisit le sentiment le plus commun et, si l'on peut dire, le plus thomiste, qui se résume dans cette formule du P. Rossum : « Christus, post peccatum simpliciter prævisum, in illius remedium fuit prædestinatus. » C'est, on le voit, l'interprétation la plus radicale et littérale de l'*O felix culpa* que chante l'Eglise et que célèbre aussi une très nombreuse catégorie de théologiens, plus soucieux d'admirer Dieu Rédempteur dans ses abaissements que dans sa gloire.

L'éditeur nous donne, en regard du texte italien de saint Alphonse, une excellente traduction latine. Ceux qui savent l'italien trouveront un plaisir spécial à goûter la saveur propre de cet admirable morceau dans sa langue originale.

Nous savions saint Alphonse très versé dans les choses du dogme. Aucune page, à notre avis, ne lui vaudra autant et mieux que celle-là l'honneur d'être rangé en bonne place parmi les maîtres de la théologie spéculative, d'où l'on aurait tort de l'exclure à cause de sa très particulière célébrité en théologie morale.

Censuræ latæ sententiæ (resumées en tableaux synoptiques), par J. Bund, prof. de morale au séminaire de Rouen. — Petite plaquette in-8° de 24 pp. Prix : 0 fr. 80 (S'adresser au séminaire de Rouen).

Voici un genre de travail auquel nous applaudirons toujours, comme à toute œuvre de simplification qui aura pour but d'abréger et de faciliter l'étude et la pratique de la théologie morale.

La matière des censures est d'ordinaire considérée comme un véritable casse-tête chinois par les prêtres du ministère ; et, en vérité, nous ne sommes pas de ceux qui les blâmeraient absolument d'en juger ainsi, tant l'on a, depuis trente ans, remanié, aggravé, allégé, chargé de distinctions et de sous-distinctions, et tantôt compliqué, tantôt réduit pratiquement presque à rien, la discipline des censures.

M. Bund a eu la très heureuse idée de mettre tout cela en tableaux bien clairs, à trois colonnes : 1° matière de la censure, 2° personnes atteintes par la censure, 3° circonstances et conditions principales des censures. L'œil se meut à l'aise, et sans aucune fatigue pour l'esprit, dans ces 24 pages où l'essentiel se trouve dit, et bien dit, de ce qui peut intéresser le ministère pastoral en pareil sujet.

Ce ne sont là que des grandes lignes, il est vrai, et l'on aurait tort de se croire dispensé d'en chercher plus long, en cas de besoin, dans les auteurs ; mais cette esquisse suffit largement à fixer dans la mémoire les bonnes pierres d'attente, les formules substantielles qui sont la base solide, et indispensable en pratique, d'une connaissance sérieuse de notre code pénal ecclésiastique.

A noter, pour une future édition, que la censure du « complice » atteint même les *ignorantes,* même *stante ignorantia crassa et supina* (S. Off., 13 jan. 1892, ad 3) : ce qui est très grave et mérite absolument d'être signalé. — Peut-être aussi, sur le même sujet, M. Bund pourra-t-il utiliser, à propos de l'absolution *ficta,* un intéressant et tout nouveau décret rendu par le Saint-Office (19 fév. 1896). Il est cité dans Lehmkuhl, t. II, n. 936.

L'Index, son histoire, ses lois, sa force obligatoire, par l'abbé L. Petit. — 1 broch. in-12, de 120 pages. — Pr. 1 fr. 50. (Paris, Lethielleux.)

Tous nos compliments ! Voilà enfin quelque chose de clair, simple, tout à fait manuel et pratique sur l'*Index.* Nous avions certes déjà d'excellents travaux là-dessus, dans les bons gros auteurs de droit canonique, Bouix et Stremler par exemple, sans parler de saint Alphonse de Liguori (opusc. de *Prohib. libror.),* ni de Pennacchi dans les *Acta S. Sedis,* ni d'une foule de bonnes dissertations dispersées dans les revues et journaux catholiques de toute langue. Mais tout cela avait le tort de n'être point à la portée de tout le monde.

M. Petit a puisé aux bonnes sources, et c'est le résultat, très condensé et éclairci, de ses recherches, qu'il offre au clergé dans ce tout petit volume, aussi agréable à lire qu'aisé à comprendre et à retenir après lecture.

Le titre indique suffisamment toute l'économie du travail. Rien n'est oublié de ce qui peut *justifier* aux yeux de certaines gens la législation et la procédure de l'*Index.* M. Petit ne s'en tient pas à cette considération apologétique ; il va plus au fond et établit largement les droits sacrés dont l'Eglise est dépositaire en matière d'enseignement.

La loi de l'Index *viget in Gallia* et oblige ; voilà qui est sûr. Mais là-dessus pourtant, la France revient de loin : elle renaît à peine à la vie canonique de l'Eglise romaine. N'y a-t-il point lieu de tempérer provisoirement les rigueurs de la loi pour cette considération que, *en fait,* elle n'est pas sortie encore assez d'un long engourdissement de désuétude ? Pour une seconde édition, qui ne tardera pas à suivre celle-ci, nous l'espérons bien, M. Petit nous permettra de l'inviter à développer un peu, dans le sens *bénin,* les conclusions pratiques de la p. 103. Il y a là matière à un petit travail de casuistique, qui relève, à vrai dire, plutôt de la morale que du droit, mais que le lecteur serait tout de même bien heureux d'avoir sous la main, afin de résoudre *tuta conscientia* les mille difficultés pratiques que peut rencontrer aujourd'hui chez nous, surtout parmi les laïques, l'application littérale de la loi de l'Index.

Signalons encore à M. Petit certain décret du Saint-Office (13 janv. 1892) qu'il faudra citer, et qui confirme pleinement son opinion sur les Revues (celle des *Deux Mondes* par exemple), que beaucoup d'auteurs prétendaient naguère encore soustraire aux censures de l'Index, sous prétexte que ce n'étaient pas des *libri.*

Nous recommandons vivement à nos lecteurs cette excellente petite étude. Nulle part ils ne trouveront à s'instruire mieux, et à moins de frais et de fatigue, en un sujet auquel la polémique récente de l'*Univers* avec H. Lasserre a donné un regain subit d'actualité et d'importance.

La croyance au surnaturel, et son influence sur le progrès social, par Louise Anzo-

letti, traduit de l'italien par Mme Vismara. — Un vol. in-12 de XXVII-416 pp. — Pr. 3 fr. 50. (Paris, Delhomme et Briguet.)

Curieux et fort intéressant travail, qui n'est certes point pour faire tort à la thèse « féministe » moderne. On n'est vraiment, dans le monde masculin, ni plus ni mieux philosophe, ni autant érudit et penseur chrétien judicieux, subtil, profond, que Mme Anzoletti. Les œuvres italiennes nous sont de lecture pénible à nous autres Français, passionnément avides de grand air, d'ordre et de clarté. Ce volume garde encore, malgré tout, quelque chose de « macaronique » (sit venia verbo) — disons : de filandreux et de pas assez divisé — dans l'ensemble de sa rédaction. Les alinéas sont longs, mais combien faciles à lire pourtant, et agréables, à cause de la richesse d'idées et de lumière qui y éclate à chaque page.

Mme Anzoletti fait le procès historique du paganisme et démontre fort bien que, en dehors du surnaturel et de l'Eglise, il n'y a point de vraie civilisation pour l'humanité. Le tableau des civilisations grecque et latine, brossé à grands traits, et comparé à l'œuvre merveilleuse de la civilisation chrétienne, nous a particulièrement plu et décidé à dire beaucoup de bien de cet excellent volume, qu'il convient de recommander surtout à l'attention des laïques, auxquels il faut aujourd'hui plus que jamais rappeler le rôle tout divinement bienfaisant du christianisme dans le monde. Les controversistes trouveront là aussi de bons arguments et des idées précieuses pour la défense apologétique de l'Eglise. Les lettrés même au goût délicat ne seront point sans trouver un charme très particulier dans cette prose italienne à laquelle le traducteur, Mme Vismara, a su donner toute la correction et les sobres élégances du meilleur style français.

La divinité de l'Eglise, conférences apologétiques par l'abbé R. Planeix. — 1 v. in-12 de 332 pp. — Pr. 3 fr. 50 (Paris, Lethielleux).

Le plan de ces conférences est simple ; il embrasse tout le traité de l'Eglise, dont il ramène l'étude à trois idées fondamentales : la divinité de l'Eglise, sa constitution, ses rapports avec l'Etat. Ce premier volume d'une série qui sera continuée, contient l'exposé des preuves principales qui démontrent l'origine divine de l'Eglise.

Il est certain que la discussion contemporaine porte principalement sur l'Eglise, son autorité, ses droits, ses relations avec le monde moderne, et que ces grands problèmes sont trop souvent agités avec autant d'ignorance que d'emportement.

M. Planeix a donc fait œuvre utile et opportune en essayant, dans ces remarquables conférences, de mieux faire connaître l'Eglise, sujet de toutes les controverses, point de mire de toutes les attaques, et de substituer des notions justes à tant d'idées vagues, incomplètes, fausses, qui servent chaque jour de base aux discussions les plus passionnées.

L'auteur a prêché ces conférences : c'est dire le soin qu'il y a apporté. Nous pensons qu'il a bien fait de les publier. Le sujet assurément n'est pas nouveau. Mais il y a tant de choses à dire sur l'Eglise et tant de manières de les dire, parmi lesquelles M. Planeix nous paraît avoir choisi une des meilleures.

Dans les Appendices, à la note II, se trouve une citation que l'auteur supprimera sans doute dans la future édition de son livre ; elle a perdu beaucoup de sa valeur et de sa raison d'être depuis que Léon XIII a définitivement tranché, dans le sens que l'on sait, la controverse fameuse des *Ordinations anglicanes*.

Petite apologétique, par le Dr Schmitt, trad. de l'allemand. — 1 plaq. in-18, de 144 p. — Pr. 0 f. 80. (Paris, Lethielleux.)

Toute petite, en effet, par le format et le nombre des pages, cette *Apologétique* porte plus loin et tient plus que la modestie de son titre ne le fait supposer. Nous l'appellerions volontiers « petit catéchisme d'apologétique » à l'usage des gens qui se préparent à l'étude des « grands » ou souhaitent, après les avoir lus, en conserver au moins mnémoniquement la substance. Comme ces petits résumés-là aident et reposent agréablement l'esprit, quand ils sont bien faits ! Offrir en 130 pages toute la moëlle de la doctrine catholique, peut paraître chose difficile et à peine réalisable. C'est vrai pourtant de ce petit volume ; ceux qui l'auront lu seront de notre avis. Tout y passe : les preuves de l'existence de Dieu, la possibilité d'une religion surnaturelle, la Divinité du Christ et du christianisme, la divine institution de l'Eglise catholique. Telle est en raccourci cette esquisse rapide de la « théologie fondamentale » qu'il faut avoir toujours présente à l'esprit si l'on veut converser et controverser convenablement avec tous les ennemis de notre foi, de nos dogmes et de notre morale. Entre temps, l'auteur propose et résout, très brièvement, mais avec clarté suffisante, les objections courantes contre la foi et l'Eglise.

La sainte communion, par l'abbé Bernard Arato, docteur en théologie ; traduction française approuvée par l'auteur, d'après la quatrième édition italienne. — Librairie salésienne de l'*Oratoire Saint-Léon*, 78, rue des Princes, Marseille. — Un bel in-16 elzévir de XXXVIII-301 p.; prix net, 0 fr. 70 ; franco, 1 fr. (7 ex. pour 6, 15/12, 60/50, 140/100, 700/500).

Voilà bien la plus complète monographie de la sainte communion que l'on puisse souhaiter, et aussi la plus pratique et à la portée de toutes les intelligences, comme de toutes les bourses. C'est vraiment une *Somme* de la sainte communion. La méthode catéchétique et la clarté de la rédaction la feraient croire destinée plus spécialement aux simples fidèles qu'aux théologiens et aux curés ; mais il n'est pas une affirmation importante qui ne soit appuyée sur les auteurs les plus estimés, depuis saint Thomas jusqu'aux maîtres actuels du Collège romain. Et à l'amour avec lequel ces derniers sont cités, nous serions étonné que l'abbé Arato ne soit pas un de leurs anciens élèves.

Cueillons pour nos lecteurs une réponse qui en étonnera sans doute plusieurs. « Peut-on donner la communion à quelqu'un frappé de syncope et qu'on croit privé de sentiment ? — S'il peut avaler (et l'on s'en assure facilement en faisant l'essai avec une hostie non consacrée), et qu'en outre il n'ait pas vécu assez mal pour laisser présumer qu'il ne voulait pas recevoir convenablement ce sacrement, non seulement on peut, mais on doit, après lui avoir donné l'absolution sous condition, lui administrer le saint Viatique. » Voici les références fournies en note : « 1er Conc. d'Orange, 1, can. 3, de Carthage, 4, can. 76. — S. Thomas, *Somme*, 3, q. 80, art. 10. — Layman, l. V, tr. IV, c. 4, n. 4. — Bonacina, *De Sacramentis in genere*, Disput. I, q. VI, p. 2, n. 9. — Alasia, *Trattato dell' Eucaristia*, dissert. I, c. VIII, n. 7. — Mgr Bertagna, *Note e Commenti sul Gousset*, Lezioni litografate. »

Le cas, à la vérité, n'est pas très fréquent ; nous l'avons même choisi à cause de sa rareté, et pour donner une idée exacte de la manière populaire et scientifique à la fois de M. Arato.

Et quelle piété aussi dans ce livre, d'autant plus tendre qu'elle est plus éclairée.

Nous serait-il permis de demander à l'auteur de nous donner bientôt d'autres traités dans le même genre, par exemple sur la confession, ou la famille chrétienne ? C'est faire beaucoup pour le bien des âmes que d'écrire de pareils livres. Et nous comprenons que tant de suffrages de choix soient venus à *La sainte communion*.

Le Prêtre et les premières communions, par l'abbé Moussard. 1 v. in-12 de 330 p. : pr. 3 fr. (Paris, Delhomme et Briguet).

Point banale du tout, cette petite collection d'instructions et conférences, toutes simples, fort pratiques, à l'usage des curés et vicaires qui ont à prêcher des retraites de première communion. Il y a là : 1° quatre retraites préparatoires proprement dites ; 2° dix sermons pour la messe où les enfants communient ; 3° quatre instructions pour la rénovation des vœux, et autant pour la consécration à la sainte Vierge ; 4° dix entretiens familiers pour le lendemain de la première communion, à la messe d'actions de grâces,

M. Moussard veut surtout être « pratique » et nous ne saurions l'en blâmer, loin de là. S'il a négligé, à dessein, les ornements superflus du beau style et laissé dans l'ombre les considérations dogmatiques un peu trop spéculatives, ce n'est pas sans bonne raison, puisque, en fin de compte, l'*instruction* doit se donner pendant le temps normal du catéchisme et non point à la retraite, qu'il convient d'employer surtout à développer chez les enfants les sentiments pratiques de foi, de contrition, de charité et de confiance en Dieu : ce à quoi M. Moussard nous semble vraiment bien réussir.

L'auteur donne ici une œuvre « vécue » et prêchée par lui-même, ce qui garantit mieux encore sa valeur et sa portée pratique.

Avec le vicaire général qui lui donne son approbation « nous souhaitons bon succès à ce petit volume ; il le mérite, et les quelques défauts de style et de forme qu'une critique inexorable pourrait y relever ne sauraient faire oublier les solides qualités du fond qui le recommandent. »

Le bon esprit au Collège, par l'abbé J. Tissier ; — 1 v. in-18 jésus, de 314 pages. Pr. 3 fr. 50. (Paris, V. Retaux.)

Les prédicateurs et conférenciers prennent beaucoup l'habitude de publier leurs discours après qu'ils les ont prêchés. Encombrante souvent, cette littérature ne laisse pas que d'offrir parfois de bonnes perles à cueillir au critique de bibliographie. Ces bons petits sermons, prêchés aux élèves de son Collège de N.-D. de Chartres par M. Tissier, sont bien près de mériter une place d'excellence parmi tant d'autres du même genre.

Figurez-vous un bon et zélé supérieur qui veut, non pas enseigner la doctrine évangélique, — c'est la fonction de l'aumônier, — mais la morale disciplinaire propre à la condition des enfants, au milieu des préoccupations courantes de leur vie de collège ; figurez-vous de petits entretiens familiers, très clairs, tout droits, alertes et vifs à l'occasion, sur *la discipline, le respect, l'esprit de sacrifice, l'esprit de corps, l'esprit chevaleresque, charitable, apostolique, patriotique, etc.;* figurez-vous cela, et vous aurez une idée assez exacte de ce qu'est cet original petit volume.

Nous disons « original » et, de notre part, ce n'est pas là un mince compliment. Nous sommes tant écrasés, obsédés de banalités de toute sorte ! Et n'allez pas croire que ce sont là choses et inspirations enfantines ! M. Tissier nous permettra bien de lui dire que, à notre avis, il n'a même pas été « assez enfant ». Il y a des pages très relevées et de belles envolées de doctrine et de poésie dans ces courtes instructions « du jeudi ». Ce qui nous fait conclure que si elles sont évidemment destinées au public de nos collèges ecclésiastiques, beaucoup de grandes personnes en pourraient cependant tirer très bon profit.

Guide pour gagner les Indulgences, par le P. Bernard ; petit vol. in-18 de 150 p. : pr. 0,75. (Paris, Delhomme).

Quand nous aurons dit 1° que ce *très pratique* petit catalogue donne, jour par jour, œuvre par œuvre, le détail de toutes les indulgences à gagner le long d'une année ; 2° qu'il fournit, au début, des explications suffisantes sur la manière d'accomplir les œuvres prescrites, la nature et l'organisation des principales dévotions enrichies d'indulgences (œuvres, objets de piété, scapulaires, etc.) ; enfin et surtout 3° que l'auteur a obtenu pour son travail la haute *approbation* de la Sacrée Congrégation des Indulgences et des Reliques, nous aurons, ce semble, dit assez et plus qu'il ne faut pour donner à entendre que tout bon catholique, tout prêtre, toute personne pieuse doit avoir sous la main ce très précieux petit *Memento* d'Indulgences. La modicité de son prix le rend accessible à toutes les bourses. Nous sommes assurés du plein succès qui l'attend auprès des fidèles qu'anime le saint zèle du mérite à réaliser par voie d'indulgences, pour le soulagement des âmes qui souffrent dans le Purgatoire.

L'Eglise et l'Etat, principes qui régissent leurs rapports mutuels, par H. Van den Berghe. — 1 v. in-8° de 216 pp. (Bruges, libr. de Plancke).

On peut trouver que ce volume vient un peu tard, surtout dans une forme si courte et résumée, après les travaux célèbres des Bianchi, Andisio, Liberatore, Cavagnis, Tarquini, Fèvre, Moulard, Chesnel, etc., et de la foule compacte des commentateurs du Syllabus. Malgré cela, même pour les connaisseurs dans la matière, le livre de M. Van den Berghe se lit avec intérêt et plaisir. C'est une simple étude de cours, bien nette, très orthodoxe assurément, et qui sera fort utile aux élèves de droit et à tant de gens qui se trouvent si souvent dans la nécessité de toucher à ce grave problème sans en avoir suffisamment saisi les termes et approfondi la solution.

L'auteur soutient la bonne thèse du *pouvoir indirect* de l'Eglise *in temporalia.* Il nous permettra cependant de le trouver un peu sévère et tranchant à l'endroit de la théorie dite du *pouvoir directif,* qui compte parmi les bons auteurs catholiques de nombreux, zélés et très célèbres partisans. Cette partie de la dissertation nous a paru courte et un peu faible.

Nous voudrions aussi plus de netteté dans les formules à propos de la nature des concordats. M. Van den Berghe est visiblement embarrassé. Il n'est pas sans avoir, tout au fond, quelque sympathie pour la théorie du contrat unilatéral (qui paraît, en effet, sauvegarder mieux le droit et la dignité de l'Eglise), encore qu'il se prononce assez nettement pour l'*obligation* réelle en partie double. Le sujet est difficile, et scabreux, *utrinque,* si l'on s'en tient aux raisons d'argumentation intrinsèque. Au point de vue de l'autorité cependant la question est tranchée, semble-t-il, et M. Van den Berghe se montre trop scrupuleux, plus scrupuleux que le Pape, quand il hésite à employer le mot *bilatéral,* alors que Léon XIII s'en est très expressément et intentionnellement servi dans sa Lettre aux catholiques de France (Encycl. *Au milieu des sollicitudes,* 16 fév. 1892, vers la fin).

L'action sociale de l'Eglise, par A. Rastoul. — Un vol. in-8° illustré, de 380 pages ; prix : 4 fr. (Paris, Delhomme et Briguet).

M. Rastoul est bien connu dans le monde catholique par ses œuvres d'apologétique et d'histoire. Celle-ci augmentera encore la réputation du vaillant champion de l'Eglise. Malgré son modeste sous-titre « essai historique », c'est un des plus vivants et saisissants tableaux qu'on puisse lire de l'*action sociale* du christianisme dans les sociétés. M. Rastoul est un peintre aussi habile que consciencieux. Il sait ménager les couleurs de sa palette, sans se priver du plaisir d'accentuer, en temps convenable, le coup de pinceau qui doit accuser les grandes lignes du dessin. Ces 400 pages sont en réalité une esquisse abrégée, et à grands traits, de toute l'histoire de l'Eglise, considérée surtout au point de vue de l'influence sociale moralisatrice de ses œuvres.

Voici la distribution générale de tout l'ouvrage en six chapitres :

Le monde à la venue du Messie. — La lutte entre le paganisme et le christianisme. — L'Eglise et l'empire romain. — L'Eglise et les barbares. — Les papes et la république chrétienne. — L'Eglise dans les temps modernes.

Le volume est illustré de 24 gravures, qui ne sont point tout ce qu'on pourrait souhaiter de mieux en fait d'exécution. Une œuvre pareille, à notre avis, pourrait se passer d'illustrations, à moins qu'on n'ait eu l'arrière-pensée de la destiner à la jeunesse comme livre de prix et de bibliothèque paroissiale ; et ce serait là certainement une très heureuse inspiration ; car, si elle a assez de mérites pour fixer l'attention des lecteurs graves, nous n'en connaissons guère qui soit plus digne d'être mise entre les mains de notre jeunesse catholique et des personnes pieuses en quête de bons livres de lecture.

L'Eglise et la France, par l'abbé R. Planeix, 1 plaq. in-12 de 56 pp. Pr. 0 fr. 75 (Paris, Lethielleux).

C'est un très bon discours donné à Riom par l'auteur sur le XIV^e centenaire du baptême de Clovis. L'*Ami du*

Clergé l'a déjà cité avec éloges et analysé. On sait ce que peut et doit être un pareil morceau, et le nombre incalculable de panégyriques du même genre que nous a valu le centenaire de Reims. Disons que celui-ci nous a plu, même après lecture de beaucoup d'autres signés de noms plus célèbres et prêchés dans des circonstances plus solennelles.

La Propriété devant le Socialisme contemporain, par le P. Calmes, C. SS. R.. prof. au Sém. de Rouen. — Un vol. in-12 de 224 pp. : pr. 3 fr. 50 (Paris, Lecoffre).

Est-ce là un *Traité* didactique de philosophie naturelle sur le droit de propriété ou une causerie familière, un peu à bâtons rompus, *sur* et *autour* de la question sociale ? Ni l'un, ni l'autre, semble-t-il ; et cependant, un peu de l'un et de l'autre. La lecture du volume y gagne en agrément ; c'est un livre qui *se lit* très bien. Mais, par contre, l'argumentation y perd en netteté ce quelle gagne en charme de style et de discussion libre. Ceci n'est point, à vrai dire, une critique, mais une simple constatation, afin que le lecteur ne s'imagine pas trouver là, comme le titre le fait un peu supposer, tout ce qui doit se savoir et se dit dans les discussions d'école sur la Propriété et le Socialisme contemporain.

La première moitié de l'ouvrage est bien près de présenter un exposé de principes presque parfait des questions qui intéressent le dogme social de la propriété privée. Nous n'avons vu nulle part mieux mise en lumière (ch. III) la distinction capitale, où il faut toujours et sans cesse revenir, du *droit* et du *fait* dans cette matière de la propriété. L'auteur se montre là d'une lucidité parfaite, comme aussi d'ailleurs dans son argumentation sur le fait de l'*occupation* en tant que détermination primordiale de l'application pratique du droit de propriété.

Nous avons été moins satisfait de la partie polémique de son œuvre, nous voulons dire surtout, des derniers chapitres où il réfute le collectivisme, avec une insistance sur les arguments d'expérience *a posteriori*, qui laisse trop supposer que les arguments *a priori* sont faibles, alors qu'ils sont irrécusables et devraient dominer cette discussion.

Les deux derniers chapitres (le dernier surtout, sur l'*allmend*, le *mir*, la *dessa*), sont vraiment longs, alors que l'auteur nous semble tourner un peu *court* à la fin de son livre, qu'il laisse presque sans conclusion, ou du moins sans conclusion proportionnée avec l'ampleur de la discussion.

Nous ne voulons point du tout qu'on tienne ces observations pour sévères : rien n'est plus loin de notre pensée. Le livre du P. Calmes, très remarquable au point de vue du style et de la richesse d'exposition, est déjà, nous le savons, très répandu, et mérite absolument de l'être. Il aura d'autres éditions. Le *desideratum*, formulé par nous, d'une trame logique d'argumentation plus serrée, plus apparente, moins pénible à saisir, n'atteint et ne veut contester en rien les brillantes qualités de cette étude vraiment nouvelle, comme fond et forme, sur la Propriété, considérée dans sa double forme, individuelle et collective. Nous serions embarassé pour conseiller à nos lecteurs un livre où fût plus clairement et solidement présentée la théorie vraie du droit de propriété ; et c'est là, en somme, ce que nous avons le plus besoin de bien comprendre et de retenir pour l'utilité courante de nos controverses sur toutes les difficultés que présente la question sociale.

L'Agonie d'un peuple, par Jean d'Avor. — Brochure in-8° de 132 p.; prix 1 fr. 75; à l'Imprimerie catholique Saint-Cyprien, 27, allées de Garonne, Toulouse.

C'est, dit la préface, « une étude approfondie de l'état religieux, moral et matériel de la France à l'heure actuelle, appuyée sur des faits indéniables et des documents officiels. » Triste état, pour qui ne regarde, comme l'auteur, que les raisons de désespérer. Car il est vrai que « la France donne des signes non équivoques de décrépitude, et porte dans son sein plusieurs principes de dissolution. »

Le premier, c'est l'éloignement officiel de Dieu. Et de cette cause de ruine découlent toutes les autres, parmi lesquelles Jean d'Avor signale la destruction de l'idée d'autorité par les doctrines révolutionnaires, l'alcoolisme (curieux et effrayants détails), l'immoralité (augmentation des naissances illégitimes, diminution des mariages, accroissement constant des divorces, diminution de la natalité), la dépopulation des campagnes, l'éducation athée, la profanation du dimanche, l'augmentation de la criminalité et la diminution de l'âge des criminels, etc.

Remède : retour à Dieu et à l'accomplissement de la loi divine dans son intégrité. « Pauvre société malade, disait Jules Simon, qui t'adresses pour te défendre au couperet de la guillotine, c'est à Dieu qu'il faut revenir. » Mais la France paraît ne pas comprendre encore.

Etude, somme toute, beaucoup plus calme que la plupart de celles écrites dans les mêmes tendances, et que nous recommandons à tous, à condition qu'au lieu d'en tirer la conclusion qu' « Il n'y a rien à faire, » on se dise au contraire : « Puisqu'*il y a tout à faire*, vite à l'œuvre ! »

Le Journal d'un Evêque, publié par Yves le Querdec. — Un vol. in-12 de 350 p. — Pr. 3 fr. 50. (Paris, Lecoffre.)

C'est un curieux livre à lire, et qui se lira. Un bon évêque du XX^e^ siècle est censé écrire, aux environs de 1920, le journal de ses impressions sur tous les sujets afférents à l'exercice de son ministère pastoral. Ce premier volume nous mène jusqu'à l'agonie et à la dénonciation du Concordat : un second se prépare, où nous verrons ce que pourra bien être l'administration épiscopale « *après le Concordat.* »

Toutes les institutions actuelles de la vie catholique d'un diocèse sont passées là en revue, l'une après l'autre, et critiquées, au courant de la rédaction, un peu à bâtons rompus, qui convient à des notes de *Journal*. Le piquant de l'affaire c'est que Mgr Péchanval — pardon ! M. Yves le Querdec — est un laïque, l'auteur connu et goûté des *Lettres d'un curé de campagne* et *d'un curé de canton,* le rédacteur en chef de la *Quinzaine*. Et, à vrai dire, qu'il soit laïque et parisien, on s'en aperçoit aisément à l'ensemble des idées un peu modernes et « fin de siècle » dont se montre constamment préoccupé ce bon évêque de Chateaurenard. Il semblera sans doute aux lecteurs ecclésiastiques qu'un évêque « pour de bon » aurait tout autrement rédigé ses « Mémoires », avec plus de mysticité, de réserve et peut-être aussi plus de théologie et de connaissance des choses intimes de l'Eglise, qu'on n'en trouve dans ce *Journal*.

La fiction derrière laquelle s'abrite Yves le Querdec lui permet de juger à l'aise, un peu trop à l'aise semble-t-il, les hommes et les choses du temps présent, comme simples reliques du passé, vieilles déjà de vingt-cinq ans. L'enseignement suranné des séminaires où les professeurs de philosophie tonnent lourdement contre Descartes sans l'avoir jamais lu (p. 118), les collèges des Jésuites où l'on fait « des neuvaines à saint Michel pour le retour des rois légitimes » (p. 244), les orphelinats où Monseigneur veut absolument qu'on apprenne à confectionner proprement « une mayonnaise, une béchamel ou une sauce tartare » (p, 162), les pensionnats de jeunes filles où l'on ne montre pas assez à ces demoiselles le monde et le mal tels qu'ils sont (p. 271), l'allure générale du clergé, voire de l'épiscopat, qui n'est point encore assez « peuple », assez dégagé de sa vieille alliance séculaire avec l'aristocratie, et bien d'autres choses encore... fournissent à Mgr Péchanval des thèmes faciles et féconds de haute critique pastorale, dont la note dominante est toujours et invariablement la remise à neuf, suivant la mode et les tendances du jour, des vieux rouages vermoulus, grinçants, atrophiés, de l'administration ecclésiastique actuelle, dans toutes les branches où elle doit atteindre les manifestations et la direction de la vie catholique dans la société.

Dirons-nous que la thèse générale du livre est fausse partout? Non, certes. Elle est au moins parfois exagérée. Yves le Querdec est bon catholique, et dans son *journal*, certainement inspiré par le désir d'être utile à l'Eglise, il n'est, en somme, que l'écho de ce qu'il a entendu dire autour de lui dans le monde ecclésiastique.

Il a eu un peu tort, tout de même, de ne pas toujours faire un choix assez discret parmi les desiderata dont l'expression est parvenue à ses oreilles, ou l'ont lui-même frappé trop vivement au premier abord.

Et puis, que dira Yves le Querdec, si on lui reproche d'avoir souvent fait sauter l'esprit de son lecteur, du

particulier au général, au mépris des lois de l'induction logique ? Voilà qui n'est pas bien, pour un professeur de philosophie, et qui portera médiocrement le lecteur impartial à se laisser persuader que « la philosophie universitaire pourrait bien être la philosophie tout court ». Des abus ? On en trouve partout, même dans les collèges de Jésuites, dans les séminaires et les pensionnats de demoiselles, même aussi dans l'Université. Et combien pourtant de collèges de Jésuites, de séminaires, d'orphelinats, et aussi de lycées, pourraient protester avec raison contre une critique trop vite généralisée.

M. le Querdec est-il bien sûr aussi que l'accommodation aux idées et progrès modernes est un traitement qu'on puisse sans danger faire subir, comme il le voudrait, à l'organisation de la vie sociale catholique ? Nous ne serions pas sans inquiétude sur les conséquences d'une pareille tendance d'esprit, si nous la rencontrions chez un chrétien moins convaincu et moins sûr que l'estimable auteur du *Journal*.

Ceci dit, en manière de simples observations de détail, qui n'ont point l'intention d'atteindre le fond même, ni de contester la valeur de l'ouvrage, nous reconnaissons avec plaisir que, sur bien des points, M. le Querdec a vu et touché juste, comme par exemple là où il parle de certaines réformes à introduire dans l'enseignement de nos établissements ecclésiastiques, dans la nomination aux cures, dans l'amélioration du sort des professeurs et des prêtres âgés, etc.

Le *Journal*, en définitive, vaut vraiment la peine d'être lu. On s'y intéresse et l'on peut s'y instruire. Il est d'ailleurs difficile de le juger définitivement avant l'apparition du second volume qui doit le compléter. C'est égal ! Il s'en trouvera pour lui préférer les *Lettres d'un curé de campagne*. Nous sommes de leur avis.

QUESTIONS
de science ecclésiastique

CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — Charles, régisseur du château d'X., désirant prendre sa retraite, a fait venir il y a deux ans pour le remplacer son propre cousin Zéphirin. Pendant deux ans, sans se plaindre, Zéphirin a eu toutes les avanies à supporter, et aujourd'hui Charles, par de faux rapports au propriétaire, fait mettre Zéphirin à la porte, sans motifs sérieux. « Le propriétaire, a dit Charles à Zéphirin, ne te reproche rien pour tes comptes, ni pour ta régie, ni pour la tenue des livres, mais tu n'as pas d'initiative, tu es trop lourd pour les courses. » La véritable raison, c'est que Charles ayant perdu son gendre, tient à rester au château pour soutenir sa fille et ses petits-enfants.

Zéphirin en venant à X. n'a pas fait d'écrit avec Charles, ni compromis, ni contrat ; il s'est fié à la bonne foi de Charles, catholique pratiquant, qui lui a affirmé qu'au château d'X., une fois entré, c'est pour la vie, et aujourd'hui Zéphirin doit partir. Il a pour cette place quitté sa position de fermier, vendu son matériel et son bétail, et ainsi a perdu de 8 à 10.000 francs. Son avenir est compromis, sinon perdu. Légalement Zéphirin ne peut prétendre à aucune indemnité, n'ayant pas d'écrit, mais Charles l'ayant fait venir, et par ses rapports faux au propriétaire (protestant de religion) le faisant partir, n'est-il pas tenu en conscience à donner à défaut du maître une indemnité à Zéphirin ?

R. — Charles ne serait tenu à restitution qu'autant qu'il aurait commis une injustice envers Zéphirin.

Cette injustice résulterait des faux rapports de Charles qui ont motivé le renvoi de Zéphirin, et de la promesse que Charles fit à Zéphirin de lui résigner sa charge de régisseur.

L'injustice basée sur les faux rapports exigerait des imputations fausses et calomnieuses, gravement coupables, et de nature à provoquer, de la part du maître du château, le renvoi de Zéphirin. Charles serait alors la cause injuste et efficace de ce renvoi et des dommages qui s'ensuivent.

Mais cela est-il bien certain ? Reconnu bon comptable et dévoué à son devoir, Zéphirin pouvait n'avoir pas les autres qualités nécessaires à un régisseur. Les défauts qu'on lui reproche, tout en tenant compte de ses bonnes qualités, peuvent suffire à expliquer son renvoi. Il a pu cesser de plaire au maître. Il n'avait pas un droit strict à la position qu'il convoitait. Il a donc pu être remercié sans injustice. En a-t-il été ainsi ? Nous ne saurions le dire. Il nous suffit de poser la question.

Reste la promesse de Charles à Zéphirin. Comptant sur la parole de Charles, qui voulait le faire nommer régisseur à sa place, Zéphirin vendit son matériel de culture, son bétail, et il se voit ensuite renvoyé avec 8 ou 10 mille francs de pertes.

Or, ici encore, il serait difficile de prouver l'injustice, parce qu'il serait difficile de voir dans la promesse de Charles un contrat onéreux dont l'inexécution entraînerait des dommages-intérêts. Car la réalisation de cette promesse ne dépendait pas absolument de Charles : elle était subordonnée aux aptitudes de Zéphirin pour remplir la charge de régisseur, et au bon vouloir du maître du château. De plus, il est douteux que Charles ait voulu garantir Zéphirin contre les inconvénients et les pertes qui pouvaient suivre de la poursuite de la fortune facile qui s'offrait à lui.

De ce côté donc encore, il n'est pas manifeste qu'il y ait injustice.

Nous concluons que si Charles a pu se rendre coupable d'injustice envers Zéphirin, surtout par des rapports injustes, cela ne paraît pas suffisamment démontré ; que la preuve de l'injustice n'étant pas faite, et tant qu'elle ne sera pas faite, on ne pourrait obliger Charles à restitution.

Mais si Charles a un peu de cœur, il ne laissera pas son cousin dans la peine, vu surtout qu'il ne lui reproche rien de sérieux, et que par sa promesse, à laquelle il n'a peut-être pas été assez fidèle, il a été pour lui sinon la cause, au moins l'occasion d'un ennui sérieux et d'un grave dommage.

Q. — Peut-on vraiment les jours de jeûne, comme on me l'assure, prendre le matin, en guise de *frustulum*, 80 grammes de pain et de chocolat ?

R. — Plusieurs fois nous avons dit que l'on peut, les jours de jeûne, user du *frustulum :* « nemini jam interdici potest mane sumptio parvi frustuli, modo alias, maxime in collatione vespertina, justos limites non excedat » (Lehmkuhl). La S. Pénitencerie interrogée sur ce point, répondit (21 nov. 1843) « eos qui talem usum sequuntur, non esse inquietandos ».

Seulement, la quantité permise par les auteurs,

qui suivent saint Liguori, ne s'élève pas à 80 grammes, mais à 40 ou 50, et au maximum à 60 grammes.

Q. — 1° Celui qui n'a pas fait ses Pâques au temps requis est-il *encore* tenu de les faire dans sa paroisse ? Dans ce cas le confesseur est-il obligé d'avertir le pénitent alors que celui-ci ne demande rien ?

2° Après sa confession, une personne dit qu'elle est très dure d'oreille. Parler fort, tout haut, est impossible à cause des nombreuses personnes qui assiègent le confessionnal; aller à la sacristie, c'est difficile, car l'église est pleine de gens qui entendent la messe. Dans cette circonstance le confesseur, si rien ne l'empêche d'autre part, peut-il donner l'absolution sans imposer de pénitence ?

R. — Ad I. Celui qui a omis de communier au temps pascal est tenu de faire la communion prescrite dans sa propre église, à moins qu'il ne puisse raisonnablement présumer que son curé consent à ce qu'il communie dans une église étrangère. Or, dit Cl. Marc, « facilius, elapso jam paschali tempore, consensus parochi præsumi potest, ut in alienâ ecclesiâ satisfiat » (n° 1572). Et cela vaut surtout pour ceux qui reçoivent rarement les sacrements, qui comprennent peu l'obligation de communier dans la paroisse, ou qui feraient difficulté d'y communier. Il est mieux de ne pas les avertir de cette obligation, s'ils sont dans la bonne foi, ou de ne pas trop en presser l'accomplissement.

Ad II. Le confesseur qui a entendu la confession d'une personne qui se dit ensuite atteinte de surdité, doit l'absoudre, s'il la juge disposée, mais en lui imposant une pénitence légère : « pœnitentiam in hoc casu debet injungere levem, cum alii eam audituri sint » (Scavini, T. 4., n. 49). D'une part, le confesseur est tenu de procurer l'intégrité du sacrement ; de l'autre, le secret de la confession n'est point violé, les personnes qui entendront cette pénitence légère n'en pouvant rien conclure de défavorable au pénitent.

Q. — Faut-il absoudre une personne lisant des livres à l'index, sous prétexte 1° que l'Index condamne en bloc les ouvrages d'auteurs qui ont plusieurs écrits ni irréligieux ni immoraux ?

2° Que l'Index, institution humaine, est faillible, d'où certaines condamnations inexplicables au moins sans intervention de coteries ?

3° Que d'ailleurs on annonce partout une réforme de cette institution ?

R. — Les trois prétextes invoqués pour se soustraire à l'obéissance due aux prohibitions de l'Index sont sans valeur.

La première, parce que la prohibition existant on doit s'y conformer, vu que le Saint-Siège a le droit de prohiber les livres, et que l'on doit respecter sa défense quel que soit le motif pour lequel elle est portée. Si les ouvrages d'un auteur sont prohibés en bloc, il n'appartient pas aux fidèles de distinguer entre les uns et les autres.

La seconde, parce qu'il n'est pas nécessaire qu'un supérieur soit infaillible pour avoir droit à l'obéissance ; il suffit qu'il ait l'autorité. Or la S. C. de l'Index a l'autorité pour prohiber les livres. — La seconde partie de ce prétexte est au surplus injurieuse pour la S. C., à laquelle elle impute une manière de procéder injuste et odieuse dans la prohibition des livres.

La troisième, parce que, quoi qu'on dise, et quand même des modifications devraient être plus tard introduites, soit dans ses règlements, soit dans ses décrets antérieurs, tant que demeurent les prohibitions qu'elle a édictées, on doit les respecter et s'y conformer.

Si donc il n'y a d'autre raison d'absoudre le pénitent qui viole la défense, on doit lui refuser l'absolution.

Mais il peut se faire que le pénitent puisse être absous pour d'autres causes, par exemple, s'il est dans la bonne foi sur l'obligation qu'il croit légère, au moins pour les ouvrages ou pour les passages qu'il a lus ou qu'il prétend pouvoir lire. Il ne semble pas y être sur l'existence de l'obligation ; mais la gravité de la faute dépend non seulement de la prohibition, mais encore de la matière.

On doit avertir le pénitent de l'inanité de ses prétextes, et voir quel est l'état de sa conscience au point de vue de la bonne foi sur la gravité de l'obligation. S'il est dans la bonne foi et qu'il n'y ait pas espoir d'amendement, il faut le laisser dans cette bonne foi et l'absoudre, s'il apporte d'ailleurs les autres dispositions requises. Il y aurait lieu de l'avertir à ce sujet, s'il y avait espoir d'amendement, ou encore si lui-même le demandait.

S'il n'est pas dans la bonne foi et qu'il persiste à enfreindre la loi en matière grave, on ne saurait l'absoudre.

Q. — 1° Ne doit-on donner *l'absolution* aux enfants qu'à la confession qui précède immédiatement leur première communion ?

2° Parmi les dispensés du maigre le vendredi sont comptés les soldats ; cette dispense s'étend-elle *aux officiers* et à leur famille ?

R. — Ad I. Ce serait une erreur funeste de croire que les enfants doivent être absous seulement dans la confession qui précède immédiatement la première communion.

Dès qu'ils jouissent de la raison et ont pu pécher, les enfants sont capables de recevoir l'absolution. Ils peuvent se confesser, se repentir, avoir le ferme propos, et par conséquent avoir les dispositions requises. Le précepte de la confession annuelle les oblige, aussi bien que les adultes ; et la confession prescrite n'est pas une simple accusation de ses fautes, mais une confession qui réconcilie le pécheur à Dieu par le sacrement de pénitence.

Il est vrai que la légèreté naturelle aux enfants peut empêcher la bonne préparation. Mais c'est au prêtre, au confesseur, à leur venir en aide pour surmonter cet obstacle, par l'instruction et de touchantes exhortations, pour les amener à une

bonne confession, au repentir et au ferme propos. La chose n'est pas si difficile : d'autant moins que ces enfants ne sont pas d'ordinaire bien avancés dans le mal et s'en détachent aisément.

Si le confesseur ne néglige rien pour préparer les enfants à recevoir l'absolution, il réussira sans beaucoup de peine, la grâce de Dieu aidant, à purifier ces tendres âmes dans le bain salutaire, à la grande joie des anges du ciel et aussi du Cœur de Jésus.

On doit donc absoudre ces enfants, non seulement dans la confession qui précède la première communion, mais *au moins une fois l'an;* et même plus souvent, toutes les fois qu'ils se sont bien confessés et que l'on trouve en eux les dispositions requises, surtout s'ils ont commis quelque faute grave.

Ad II. Nous nous contenterons de citer Mgr Gousset : « Les officiers français croient être dispensés, même en temps de paix, du jeûne et de l'abstinence, se fondant sur l'usage universellement suivi parmi eux depuis environ cinquante ans. Nous n'approuvons pas cet usage, mais nous ne le condamnons pas ; nous le tolérons, et nous pensons que les confesseurs doivent le tolérer » *Théologie morale*, T. 1, nº 313).

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE PÉRIODIQUE

signalant les principales publications nouvelles intéressant le clergé et les catholiques

I

ECRITURE SAINTE ET THÉOLOGIE

1º Histoire de l'Ancien Testament, d'après le Manuel allemand du docteur Schopfer, par l'abbé J.-B. Pelt, docteur en théologie et en droit canonique, professeur au Grand-Séminaire de Metz. Tome I : Un vol. in-12 : 3 fr. (Chez Lecoffre, Paris).

2º Les Saints Evangiles commentés par M. l'abbé Perdrau, ancien curé de Saint-Etienne-du-Mont. 4 vol. in-12 : 10 fr. (Chez Lecoffre, Paris).

3º Synopsis Theologiæ Dogmaticæ, ad mentem S. Thomæ Aquinatis, hodiernis moribus accommodata, auctore A. Tanquerey, S. J. *Theologia Fundamentalis*, 1 vol. in-8 : 6 fr. *Theologia dogmatica specialis*, 2 vol. in-8 : 12 fr. (Chez Desclée, rue de Metz, à Lille).

4º Histoire des Dogmes (en allemand), par le docteur J. Schwane, professeur de théologie à l'Académie royale de Münster. 4 vol. in-8 de 580-900-710-420 pages, prix : 7 marcks 50, — 11 marcks 50, — 9 marcks, — 5 marcks. (Chez Herder, à Fribourg-en-Brisgau).

5º De Actu fidei synopsis, auctore Pio de Mandato, S. J., Romæ in Pontificia Universitate Gregoriana Dogmaticæ Theologiæ professore. In-8 de 32 pages. *(Deposito dei libri*, 120, via del Seminario, à Rome).

6º Les Opérations du Saint-Esprit dans les ames, d'après saint Thomas d'Aquin, par le R. P. Louis, passionniste. Un vol. in-12 de 400 pages : 2 fr. (Au Monastère de la Grande-Trappe, à Soligny-la-Trappe, Orne).

7º Origine, progrès et ruine des vertus naturelles et surnaturelles infuses et acquises, par l'abbé Em. Combe. In-12 de 104 pages : 1 fr. (Chez Delhomme et Briguet, Lyon-Paris).

8º Theologiæ Moralis Institutiones quas in collegio Lovaniense Societatis Jesu tradebat *Eduardus Génicot*, ex eadem societate. Volumen I, in-8 de 720 pages : 6 fr. (Chez Polleunis et Centerick, à Louvain).

9º Nouvelle méthode pratique pour la recherche des empêchements de consanguinité, par F. Deshayes, professeur au Séminaire du Mans. In-8 de 40 p. : 0 fr. 75. (Chez Berche et Tralin, 69, rue de Rennes, Paris).

10º Morts sans baptême : Lettres de consolation et de doctrine, par M. le chanoine Didiot, doyen de la Faculté théologique de Lille. In-12 de 140 pages. (Chez Retaux, 82, rue Bonaparte, Paris).

11º L'Élection papale, par Lucius Lector. Beau vol. in-12 orné de gravures : 3 fr. 50. (Chez Lethielleux, 10, rue Cassette, Paris).

12º Les Voix de Jeanne d'Arc, thèse de doctorat en théologie, soutenue devant la Faculté catholique de Lyon. In-8 de 386 pages. (Chez Vitte, à Lyon).

II

APOLOGÉTIQUE ET PHILOSOPHIE

1º Précis de la doctrine catholique, par le R. P. Wilmers, S. J. Un vol. in-8 de 500 p. : 7 fr. 50. (Chez Mame, à Tours).

2º Petite Apologétique, ou les fondements de la religion catholique, par un Père de la Compagnie de Jésus. In-18 de 144 pages : 0 fr. 80. (Chez Lethielleux, Paris).

3º Divinité de Jésus-Christ, par Mgr Freppel. In-8 : 1 fr. (Chez Roger et Chernoviz, 7, rue des Grands-Augustins, Paris).

4º Les Origines : Questions d'apologétique, par J. Guibert, S. S., professeur de sciences au Séminaire de Saint-Sulpice, à Issy. In-8 de 240 pages : 2 fr. 50. (Chez Letouzey et Ané, à Paris).

5º Du Spiritualisme au Christianisme. — Le Surnaturel, par J. Gondal, S. S., professeur de théologie au Séminaire de Saint-Sulpice. In-12 de 420 pages : 2 fr. 50. (Chez Roger et Chernoviz, à Paris).

6º L'action sociale de l'Eglise. Essai historique, par A. Rastoul. Un vol. grand in-8 orné de 24 gravures. (Chez Delhomme et Briguet).

7º Religion et Critique, par M. l'abbé de Broglie. Œuvre posthume recueillie par M. l'abbé C. Piat, professeur à l'Institut catholique de Paris. Un vol. in-12 : fr. 50. (Chez Lecoffre, Paris).

8º Nécessité scientifique de l'existence de Dieu, — Jésus-Christ, par Pierre Courbet, ancien élève de l'école polytechnique. Deux brochures in-18 de 75 pages ; chacune : 0 fr. 50. (Chez Bloud et Barral, 4, rue Madame, Paris).

9º Chrétien ou Agnostique, par l'abbé Louis Picard, vicaire à la Primatiale de Lyon. Un fort vol. in-8 : 7 fr. 50. (Chez Plon, rue Garancière, 10, Paris).

10º Eléments de philosophie chrétienne, par M. le chanoine A. Gouin, docteur en théologie, ancien supérieur du Grand-Séminaire du Mans. 2 vol. grand in-8 carré : 6 fr. (Chez Lethielleux, Paris).

11º La Nature humaine, par M. J. Gardair, professeur libre de philosophie à la Faculté des lettres de Paris, à la Sorbonne. Beau vol. in-12 : 3 fr. 50. (Chez Lethielleux).

12º Le Panthéisme moderne précédé de *An ex ordine logico demonstrari possit existentia Dei*, par l'abbé Em. Combe. In-12 de 148 pages : 1 fr. 50. (Chez Delhomme et Briguet, Paris-Lyon).

III

QUESTIONS SOCIALES

1° De l'Origine du pouvoir, par le R. P. Taparelli, S. J., traduit de l'italien par le P. Pichot, de la même Compagnie. In-8 : 5 fr. (Chez Lethielleux, Paris).

2° Le Socialisme et le droit de propriété, par A. Castelein, S. J. In-8 de 584 pages. (Chez Goemare, à Bruxelles).

3° La Propriété devant le socialisme contemporain, par Th. Calmes, professeur au Grand-Séminaire de Rouen. Un vol. in-12 : 2 fr. 50. (Chez Lecoffre, Paris).

4° Les premiers principes d'économie politique, par M. Charles Périn. Deuxième édition, suivie d'une *Etude sur le juste salaire*, d'après l'Encyclique *Rerum Novarum*. Un vol. in-12 : 3 fr. 50. (Chez Lecoffre, Paris).

5° La Coopération de production dans l'agriculture, par le Comte de Rocquigny, In-8 de 220 pages : 4 francs. (Chez Guillaumin, à Paris).

6° Notions populaires d'économie politique, par M. Grimal. In-18. (Chez Giard et Brière, Paris).

7° Premières notions d'économie sociale, par Th. Villard. In-16. (Chez A. Colin et Cie, Paris).

IV

PRÉDICATION ET CATÉCHISME

1° Démonstration scientifique du dogme de l'existence de Dieu. Conférences par M. l'abbé G. Frémont. Un vol. in-12 : 4 fr. (Chez Oudin, 10, rue de Mézières, Paris).

2° La divinité de l'Eglise. Conférences apologétiques, par l'abbé R. Planeix, missionnaire diocésain. Beau vol. in-12 : 3 fr. 50. (Chez Lethielleux, Paris).

3° La vie de l'Eglise exposée au peuple chrétien dans des sermons liturgiques, par Simon Knoll, prédicateur, curé de Saint-Pierre, à Munich, ouvrage traduit de l'allemand en français, par l'abbé Gobat, du diocèse de Bâle. I. *Les cérémonies de la sainte Messe*, expliquées en sermons disposés pour les dimanches après la Pentecôte, suivies de six sermons pour les quarante-heures. In-12 de 420 p. : 3 fr. (Chez H. Walzer, 7, rue de Mézières, Paris).

4° Le missionnaire au xixe siècle. Sermons et Instructions populaires pour les temps présents, à l'usage des curés de campagne, pour retraites, missions, jubilés, stations d'Avent, etc., par le R. P. Villard, missionnaire de N.-D. de la Salette. 2 très forts volumes in-8° (compacts) : 8 fr. (Chez Bloud et Barral, Paris).

5° Plans et notes pour trois retraites progressives composées de méditations, d'entretiens et d'examens, à l'usage des ecclésiastiques, des religieux et des pieux fidèles, par un religieux de l'ordre des FF. Prêcheurs. 3 vol. in-12 d'environ 300 p. : 6 fr. (Chez Desclée, Paris-Lille).

6° Tome vii des Œuvres complètes de saint François de Sales, éditées par le Monastère d'Annecy. 1er volume des Sermons : 7 fr. 50. (Chez Lecoffre).

7° Notes d'un prédicateur de retraites, par l'abbé A. Blanc. In-18. (Chez Aubanel, Avignon).

V

PIÉTÉ ET ASCÉTISME

1° Jésus, Marie, Joseph, ou la Sainte-Famille, ses caractères, ses exemples, culte qui lui est dû, par M. l'abbé J. Castanel, curé-doyen de Larche (Corrèze). Un vol. in-18 jésus de 340 pages orné de trois jolies gravures : 2 fr. 60 (Chez Bloud et Barral).

2° La Sainte Face de Notre-Seigneur Jésus-Christ, ou la divine Ecole de la douleur, par M. le chanoine Desribes. 3e édition. Un très fort vol. in-18 de 602 p. : 4 fr. (Chez Bloud et Barral, 4, rue Madame, Paris).

3° 2e et 3e vol. du Guide spirituel, du P. Dupont. In-12. Chaque vol. 2 fr. (Chez Desclée).

4° Le bon esprit au collège, par M. l'abbé Joseph Tissier, directeur de l'institution N.-D. de Chartres. Un vol. in-18 : 3 fr. 50 (Chez Retaux).

5° L'Ame pieuse en adoration devant la Sainte Eucharistie, par J.-B. Pagani, traduit de l'italien par l'abbé J. Gavard. In-16 de 351 p. : 1 fr. 50. (Chez Casterman, Tournai).

6° Considérations sur les litanies du Saint Nom de Jésus, par l'abbé Xavier-Joseph Eugène. In-16 de 360 p. : 2 fr. (Chez Casterman).

7° Retraite de dix jours, à l'usage des religieux et religieuses de l'ordre de N.-D. du Mont-Carmel, par le P. Georges de St-Joseph, carme déchaussé. In-24 de 147 p. : 60 cent. (Chez Casterman).

8° L'Avent, Noel et l'Epiphanie, traduction des Méditations du P. Avancin, revues par Zollner, traduites par M. Crolet, curé des Cordeliers, de Lons-le-Saunier, In-32 de 444 p. : 1 fr., franco 1 fr. 25. (Chez l'auteur).

9° De la vocation sacerdotale, par L. Branchereau, supérieur du Grand-Séminaire d'Orléans. Un vol. in-12 : 2 fr. (Chez Vic et Amat, 11, rue Cassette, Paris).

10° Un mot sur la vocation, par le R. P. Noury, S. J. Brochure in-32 : 0 fr. 60. (Chez Retaux).

11° Graines de Paradis. Vérités utiles pour tous les jours de la vie et pour au-delà, par le *Semeur Vendéen*. Un joli vol. in-12 : 3 fr. (Chez Haton, 35, rue Bonaparte, Paris).

12° La Résurrection de Notre-Seigneur Jésus-Christ, par l'abbé H. Bolo. In-12 : 2 fr. 50 (Chez Haton).

13° La Messe, les Vêpres et le Salut expliqués à l'âme fidèle, par M. l'abbé Décrouille. Un vol in-18 carré de 216 pages : 0 fr. 50. (Chez Haton).

14° Le livre de l'apôtre. Fragments recueillis par Marie-Thérèse de la Girennerie. Un vol. in-12 : 3 fr. (Chez Lecoffre, Paris).

15° S. S. Léon XIII. Tome iv des Encycliques, Brefs, etc. jusqu'à oct. 1896. In-8° : 1 fr. net. (Chez Roger et Chernoviz, rue des Grands-Augustins, 7, Paris).

VI

HISTOIRE ET BIOGRAPHIE

1° L'Histoire admirable de Jeanne d'Arc, pucelle d'Orléans, par l'abbé G. Debout et par Emile Eude, architecte. Gr. in-8° de 440 p., 5 fr. (Maison de la Bonne-Presse, 8, rue François Ier, Paris).

2° La jeunesse de Léon XIII, d'après sa correspondance de famille. De Carpineto à Bénévent, par Boyer d'Agen. Un vol. grand in-8° de 900 p., avec nombreuses gravures : 10 fr. (Chez Mame, à Tours).

3° Sœur Apolline, fille de la Charité, et le scapulaire de la Passion. In-16 de 344 p., 3 fr. 50 (Chez Poussielgue, 15, rue Cassette, Paris).

4° Le R. P. Tissier, de la Compagnie de Jésus, par un Père de la même compagnie. In-8 de 333 p. (Chez Vitte, à Lyon).

5° Le cardinal Manning, par Francis de Pressensé. In-16 : 3 fr. 50. (Chez Perrin, Paris).

6° Clovis et la France au baptême de Reims, par le P. Ferdinand Tourmer, S. J. In-16 de 214 p. : 2 fr. (Desclée, à Paris).

7° O' Connell, ses alliés et ses adversaires, par J. de la Faye. Beau vol. in-8, orné de 6 gravures : 4 fr. (Chez Bloud et Barral, 4, rue Madame, Paris).

8° Vindthorst, ses alliés et ses adversaires, par M. G. Bazin. Un beau vol. in-8° avec portrait : 4 fr. (Chez Bloud et Barral, 4, rue Madame, Paris).

9° Un apôtre français au Tonkin, Mgr Puginier, par C. d'Allenjoye. Un vol. in-12 : 2 fr. (Chez Téqui, Paris).

10° Napoléon III, par M. Villefranche. Deux beaux vol. in-8, avec portraits : 8 fr. (Chez Bloud et Barral, Paris).